



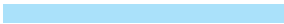
seine saint-denis
LE DÉPARTEMENT
SITE HÔTE

24

ACTIONS POUR LES JEUX

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT
DE LA CANDIDATURE AUX JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024





Le Département de la Seine-Saint-Denis a été l'une des premières collectivités territoriales à apporter son soutien à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Dès le 7 mai 2015 à l'occasion d'une séance exceptionnelle du Conseil départemental, le Département de la Seine-Saint-Denis a fait état unanimement de son engagement pour ce projet. Cette mobilisation immédiate du Département manifeste sa volonté de prendre toute sa part dans la réussite d'un projet qui peut lui être très bénéfique en termes de développement territorial et au succès duquel il peut contribuer.

Lors de cette séance exceptionnelle du 7 mai 2015, nous avons pris l'engagement d'élaborer un plan départemental d'accompagnement de la candidature pour contribuer au succès du projet olympique et constituer un héritage pour le territoire et ses habitants, quel que soit le résultat du vote du CIO, le 13 septembre 2017. C'est ce plan départemental d'accompagnement, instrument de mobilisation autour du projet olympique et vecteur d'un héritage de la candidature pour la Seine-Saint-Denis qu'il vous est aujourd'hui proposé d'adopter

Le projet olympique présenté au Comité International Olympique (CIO) le 17 février dernier prévoit en Seine-Saint-Denis plusieurs sites de compétition (athlétisme, natation, plongeon, water-polo, volley-ball, badminton, tir sportif...) et de non-compétition (village olympique, centre principal des médias, village des médias), faisant du département un territoire olympique de premier plan. La Seine-Saint-Denis bénéficiera davantage que tout autre territoire d'un « effet Jeux » de nature à en accélérer le développement et à l'inscrire au cœur de la métropole.

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques constitue pour la Seine-Saint-Denis un puissant accélérateur de développement en terme d'infrastructures de transports, de zones à aménager, d'espaces verts à développer, de cheminements doux à créer... Ce serait aussi un puissant facteur

d'accélération du développement économique avec d'importantes retombées pour l'emploi, un levier permettant la mobilisation du tissu social du territoire, de ses acteurs sportifs et culturels. Les Jeux doivent être un puissant moyen d'aller plus vite et plus loin dans de très nombreux domaines de l'action publique et de répondre aux attentes et aux besoins des habitants pour bâtir de nouveaux logements, accélérer la transition écologique, réduire les inégalités territoriales et sociales, les fractures symboliques et réelles entre les territoires.

L'étude d'impact économique mandatée par le GIP Paris 2024, rendue publique le 1er juin 2016 et réalisée par le Centre du Droit et d'Économie du Sport (CDES) de Limoges évalue entre 119 000 et 247 000 le nombre d'emplois qui pourraient être générés en France par l'organisation des JOP.

Cet « effet Jeux » est la première raison qui a conduit Département à s'investir pleinement dans ce projet de candidature et qui motive son ambition de l'accompagner et de la porter.

Mais la seconde raison est tout aussi importante. La Seine-Saint-Denis est un territoire jeune et dynamique, en plein développement, capable avec sa population, son mouvement sportif et culturel, ses acteurs économiques, ses associations, sa diversité qui en fait la richesse, d'apporter à la candidature de Paris une formidable énergie et un dynamisme qui ne peut que la servir et la renforcer.

Ces deux raisons motivent le Conseil départemental à se mobiliser pour soutenir et accompagner ce projet.

C'est le sens du plan départemental d'accompagnement dont l'objet est à la fois de définir ce que pourrait être l'héritage de la candidature pour notre territoire et d'en poser les premières pierres, mais aussi de manifester dans tous les secteurs de l'action du Département la mobilisation autour de la candidature.

Stéphane Troussel
Président du Conseil départemental



I. UN PLAN D'ACCOMPAGNEMENT POUR DÉFINIR LES HÉRITAGES DE LA CANDIDATURE OLYMPIQUE

Le plan départemental d'accompagnement de la candidature vise d'abord à définir ce que pourrait être l'héritage de la candidature pour le territoire et les habitants de la Seine-Saint-Denis.


Héritage matériel en premier lieu avec le lancement des actions et projets qui contribueront à redéfinir la Seine-Saint-Denis et à l'inscrire au cœur de la métropole.

Avec la candidature, ce sont en effet des projets d'aménagement urbain qui seront accélérés ou redimensionnés comme par exemple l'aménagement de l'Aire des vents, l'amélioration de l'intégration urbaine du Parc Georges Valbon, la construction d'un village des médias qui sera ensuite transformé en logements, la transformation du Parc des sports de Marville en un équipement dédié au sport loisirs, l'aménagement de l'axe de la RN2 depuis la Porte de la Villette jusqu'aux sites olympiques du Bourget en un véritable boulevard métropolitain.

Mais la candidature c'est aussi la sécurisation des calendriers de construction de moyens de transport : les lignes 16 et 17 et les gares du Grand Paris express, le prolongement du T1 et du T8, le projet de passerelle sur l'Île-Saint-Denis.

Dans la même optique, l'organisation des Jeux olympiques et les investissements qu'ils draineront, devront permettre de répondre en partie au retard du département en matière d'équipements sportifs, d'autant plus criant que la Seine-Saint-Denis est le département le plus jeune de France métropolitaine et que le sport doit y jouer un rôle majeur en termes d'éducation et d'insertion sociale. La Seine-Saint-Denis dispose de sites à fort potentiel qui permettent d'organiser les Jeux tout en poursuivant la structuration du territoire et de penser l'héritage de la candidature à partir des besoins des pratiques sportives départementales. Avec le plan départemental, le Conseil départemental souhaite poursuivre et amplifier la nécessaire rénovation des équipements sportifs, lancée déjà au travers du plan piscine.

Au total, tous secteurs confondus, c'est un investissement de près de 200 millions d'€ que le Département va mobiliser entre



2016 et 2024 pour transformer durablement la Seine-Saint Denis. A cela il faut ajouter l'effet d'entraînement de la candidature puisque s'ajouteront à ces engagements financiers du Département ceux des autres partenaires publics et privés mobilisés dans le cadre de la candidature et de l'organisation de l'événement.

Héritage immatériel aussi tant la candidature peut être l'occasion de construire des politiques publiques nouvelles ou d'en réorienter certaines pour favoriser l'inclusion de toutes les populations et de tous les partenaires de la collectivité à l'occasion de la construction du projet olympique. Dans la quasi-totalité des secteurs d'activité du Département, la candidature pour l'organisation des JOP pourra avoir des effets (cf. fiches en annexe).

II. UN PLAN D'ACCOMPAGNEMENT POUR FÉDÉRER ET MOBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE AUTOUR DE LA CANDIDATURE

La mobilisation autour de la candidature de tous les acteurs du territoire, à chaque fois que l'occasion peut en être donnée, est un facteur décisif pour obtenir l'organisation des jeux olympiques car le Comité international olympique est soucieux pour son choix de l'adhésion populaire au projet olympique. Mais cette mobilisation, nonobstant son aspect essentiel pour la victoire, constitue aussi l'opportunité de transformer l'image du département et d'en faire évoluer les représentations. En combinant l'universalité des Jeux avec la diversité et le multiculturalisme qui caractérisent la Seine-Saint-Denis, la candidature de Paris sera renforcée.

C'est là aussi le sens du plan d'accompagnement présenté par le Département qui contient toute une série d'actions et manifestations qui visent à rassembler la Seine-Saint-Denis dans sa diversité sociale, culturelle, et même politique. Chacun des acteurs du Département doit pouvoir s'il se souhaite manifester son enthousiasme pour les Jeux olympiques et paralympiques et son adhésion à la candidature. Il doit même pouvoir exprimer, le cas échéant, ses doutes, interrogations et attentes.

Pour cela le Département propose de relayer fortement la concertation lancée par le GIP Paris 2024 en organisant quatre ateliers thématiques dans chacun des Territoires de la Seine-Saint-Denis afin de permettre aux acteurs séquanodionisiens de participer à cet élan : atelier de collégiens à Noisy-Le-Grand le 3 juin 2016, atelier avec le monde sportif en lien avec l'EPT « Terre d'envol » le 23 juin, atelier avec les acteurs économiques en lien avec l'EPT Plaine-Commune le 28 juin et atelier avec les acteurs culturels en lien avec Paris et l'EPT Est-ensemble en septembre.

De nombreuses manifestations aux couleurs de l'olympisme seront autant d'occasion pour tous les acteurs du département d'exprimer leur adhésion à la candidature (cf. fiches en annexe).

Les agents du Département seront également mobilisés, notamment via leur association sportive l'APSAD qui prévoit d'organiser avec le soutien de la collectivité plusieurs manifestations dont une s'est déjà déroulée le 25 mai, « Courons pour les Jeux olympiques et paralympiques ».

III. LES THÉMATIQUES DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

Le Plan départemental d'accompagnement se décline en 24 actions qui dessinent un projet ambitieux et mobilisateur autour de la candidature.

Quelque soit le résultat de la décision du CIO le 13 septembre 2017, le Département souhaite que la dynamique autour de la candidature marque de manière pérenne et durable le territoire et nourrisse ses politiques publiques au service des habitants.

Le plan départemental se décline en sept grands thèmes qui regroupent 24 actions.

SOM- MAIRE

LES ACTIONS AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT OLYMPIQUE ET SPORTIF EN SEINE-SAINT-DENIS

p.9

La candidature pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques doit permettre d'engager dès maintenant la constitution d'un héritage pérenne qui transforme et améliore les conditions de vie des habitants en matière de transport et de mobilité, d'accès au logement et aux équipements de sport et de loisirs, et de cadre de vie.

1. Agir pour les transports et les mobilités durables
2. Aménager les sites olympiques
3. Développer les équipements sportifs du territoire
4. Valoriser la place des parcs départementaux

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE

p.18

La Seine-Saint-Denis est le territoire le plus jeune de France. La jeunesse doit être au cœur du projet olympique. Son énergie doit irriguer la candidature et lui donner de la force.

5. Favoriser les échanges de jeunes
6. Développer des actions pour la jeunesse (16-25 ans)
7. Mobiliser la communauté éducative autour des valeurs de l'olympisme et des pratiques sportives

LES ACTIONS AU SERVICE DU SPORT ET DE LA PRATIQUE SPORTIVE

p.24

La Seine-Saint-Denis dans le cadre de la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 souhaite développer la pratique du sport pour tous, depuis le soutien au haut-niveau et l'accompagnement de la « Génération 2024 » jusqu'au savoir-nager à travers son « Plan piscine » en passant par les manifestations sportives populaires, pour que chacun puisse trouver la pratique qui lui convient.

8. Faire éclore et accompagner la Génération 2024
9. Organiser des manifestations sportives et populaires
10. Accompagner les agents du Département dans la pratique sportive et les mobiliser autour de la candidature
11. Lutter contre les discriminations et les stéréotypes

LES ACTIONS DE MOBILISATION ET DE SENSIBILISATION AUTOUR DU HANDISPORT ET DU SPORT ADAPTÉ

p.30

Les Jeux paralympiques, depuis Londres 2012, ont pris une dimension sportive et médiatique qui en font un événement planétaire considérable et un vecteur essentiel de promotion et de sensibilisation au sujet du handicap. Le Département souhaite dans le cadre de ses compétences et au delà faire de cette question un axe majeur pour faire converger sa politique sportive et sa politique du handicap au service de l'égalité.

12. Faire du projet de pôle Sport handicap un atout pour le projet olympique et paralympique
13. Soutenir la création d'un événement sportif paralympique
14. Valoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap

LES ACTIONS POUR LA PROMOTION CULTURELLE ET ARTISTIQUE DE LA CANDIDATURE

p.34

Mobiliser les acteurs culturels au service de la candidature est sans doute une des clés de sa réussite. La Seine-Saint-Denis est un territoire de culture et de création. C'est cet atout considérable que le Département souhaite mettre au service d'une candidature qui doit faire le lien entre le sport et l'art.

- 15. Développer des interventions artistiques dans les collèges et les équipements sportifs**
- 16. Faire connaître l'histoire et le patrimoine sportif du territoire**
- 17. Soutenir les manifestations culturelles aux couleurs de l'olympisme**
- 18. Soutenir les initiatives artistiques dans les espaces publics pour célébrer les Jeux olympiques et paralympiques**

LES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INSERTION ET DES POLITIQUES DE SOLIDARITÉ

p.42

La candidature, et l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques constituent une chance et une opportunité historique pour le développement économique de la Seine-Saint-Denis, pour l'emploi et l'insertion sociale de celles et ceux aujourd'hui éloignés de l'activité. Durant la phase de candidature l'objectif de nous préparer pour que, le moment venu, la Seine-Saint-Denis, ses entreprises et ses habitants, soient prêts à relever le défi.

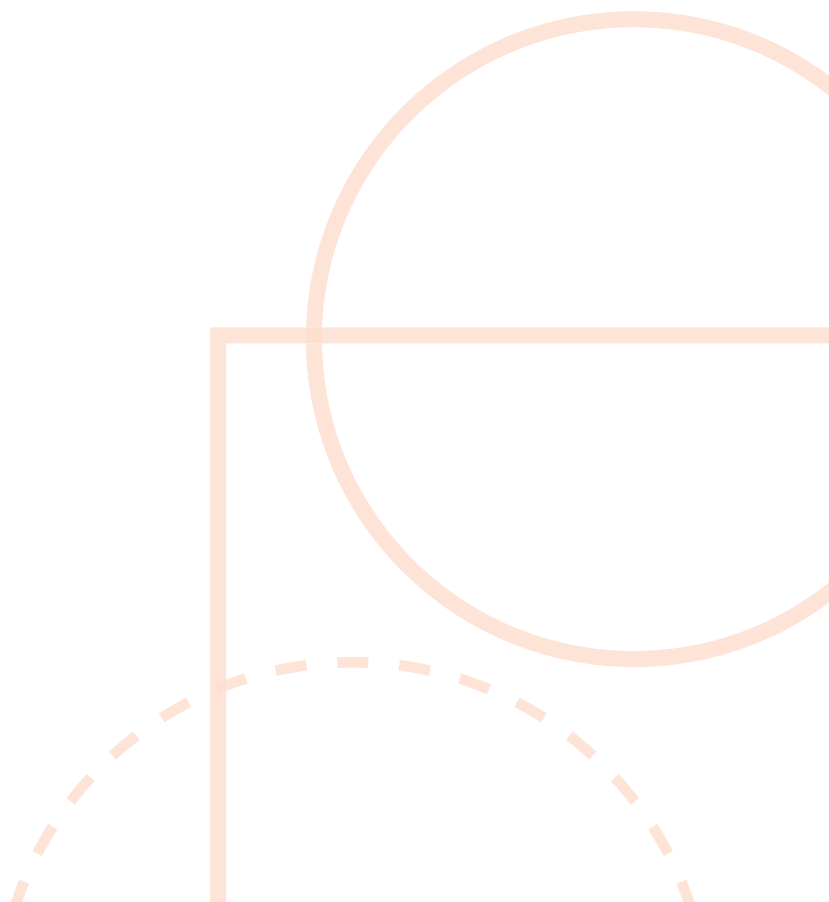
- 19. Faire de la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques un levier pour l'emploi et l'insertion**
- 20. Valoriser le territoire et développer des réseaux d'entreprises autour de la candidature**
- 21. Promouvoir l'éthique et les valeurs de l'ESS à l'occasion de la candidature**
- 22. Mettre l'enfance et de la famille au cœur de l'accompagnement de la candidature**

CONCERTER ET COOPÉRER AUTOUR DE LA CANDIDATURE

p.50

L'adhésion de la population et des acteurs territoriaux à la candidature est un facteur décisif dans le choix du CIO. C'est la raison pour laquelle, le Département est pleinement mobilisé pour relayer et mettre en œuvre tous les dispositifs de concertation publique autour de la candidature auprès de ses partenaires sur le territoire et à l'international.

- 23. Concarter autour de la candidature**
- 24. Renforcer les coopérations territoriales et internationales pour accompagner la candidature**





LES ACTIONS AU SERVICE DE **L'AMÉNAGEMENT OLYMPIQUE ET SPORTIF** EN SEINE-SAINT-DENIS

—

La candidature pour l'organisation des JOP doit permettre d'engager dès maintenant et quel qu'en soit le résultat la constitution d'un héritage pérenne qui transforme et améliore les conditions de vie des habitants en matière d'aménagement de transports et de mobilités, d'accès au logement et aux équipements de sport et de loisirs, et de cadre de vie.

ACTION 1

AGIR POUR LES TRANSPORTS ET LES MOBILITÉS DURABLES

Le Département de Seine-Saint-Denis agit avec force et au-delà de ses compétences obligatoires en matière de voirie pour soutenir l'essor des transports et des mobilités sur le territoire. Sa stratégie de développement est déclinée son Plan Mobilités Durables qui sera prochainement adopté par l'assemblée départementale. Ce plan d'action s'articule autour de trois axes :

- l'accompagnement des grands projets structurants qui façonneront le paysage urbain et transformeront les usages en termes de déplacements en répondant aux enjeux de la transition écologique du territoire ;
- la valorisation de toutes les mobilités durables, à travers la réalisation d'aménagements pour les circulations en modes doux et les itinéraires cyclables nécessaires pour renforcer l'offre en déplacements alternatifs à la voiture, rendre aux piétons une place centrale dans l'espace public tout en réduisant l'empreinte carbone des déplacements et l'utilisation des énergies fossiles ;
- la modernisation du patrimoine routier départemental et l'amélioration du confort des usagers au quotidien, le renforcement de la sécurité et le développement de mesures pour un développement innovant du réseau routier.

Dans le cadre de ce plan, le Département prévoit notamment la mise en œuvre d'une politique ambitieuse sur les aménagements cyclables, que conforte la candidature de Paris 2024. Il prévoit l'accélération du développement des itinéraires en vélo, la mise en place de services aux usagers sur les parcours (comme des « maisons du vélo », par exemple), la valorisation et l'animation des itinéraires comme les véloroutes « Paris-Londres » et « La Scandinavie Norvège-Espagne » le long des canaux. Le Département assurera les continuités cyclables par le biais de différents aménagements (bandes sur chaussée, sur trottoir, pistes...) en fonction des contextes, pour permettre un déplacement sécurisé des usagers entre les différents sites olympiques et pour les inciter à se déplacer à vélo. Des aménagements sont notamment envisagés sur l'ex-RN2 (réaménagé en « boulevard olympique »), la RD 1 et la RD1 bis (qui traversent toutes deux le site du village olympique), la RD 20, l'ex-RN 1 (à proximité du Stade de France).

Développer l'intermodalité des transports vers les sites du concept olympique de Paris 2024

Les gares de Saint-Denis Pleyel, de La Courneuve-Six Routes et du Bourget-RER vont être déterminantes dans l'acheminement des spectateurs vers les différents sites accueillant des épreuves olympiques et paralympiques. Les gares du Bourget-RER (Ligne 16), voire celle du Bourget-Aéroport (Ligne 17), permettront également aux journalistes d'accéder plus facilement au Centre Principal des Médias et au Village des médias. Si le développement de l'intermodalité est un élément important pour favoriser le succès de la candidature de Paris 2024, il est aussi un enjeu essentiel pour réussir l'intégration urbaine des futures gares du Grand Paris Express et renforcer le développement du territoire.

C'est pourquoi le Département est impliqué dans la réalisation de plusieurs études d'intermodalité - en tant que pilote (« La Courneuve - Six Routes ») ou partenaire associé (« Le Bourget-RER » et « Saint-Denis Pleyel ») - autour des futures gares du Grand Paris Express. L'objectif de ces études est d'organiser de façon optimale le rabattement sur les gares depuis les autres modes de transport, qu'il s'agisse de transports collectifs (RER, métro, tramway, bus) ou des modes actifs (marche, vélo,...). À terme, les aménagements organisant l'intermodalité autour des gares bénéficieront durablement au territoire en offrant une accessibilité conçue pour toucher au plus près les habitants et non rayonner seulement dans l'environnement immédiat des gares du Grand Paris Express.

Partenaires : Société du Grand Paris, STIF, EPT Plaine Commune, EPT Terres d'Envol, RATP, SNCF

GARANTIR LE DÉVELOPPEMENT DES LIGNES DE TRAMWAY T1 ET T8

Les lignes de tramway T1 et T8 constituent des axes de transport en commun structurants pour le territoire de la Seine-Saint-Denis. Leur prolongement, actuellement à l'étude, est une opportunité à saisir pour améliorer la connectivité entre les différents territoires desservis et permettre, par la même

occasion, d'offrir une desserte efficace des sites olympiques et des principaux équipements sportifs du territoire. Le prolongement de ces lignes, intégrées dans la ville, respectueuses de l'environnement et limitant les nuisances urbaines, est un vecteur de renouvellement de l'espace public et de renforcement de la cohésion entre les villes.

Le Département, en lien avec les collectivités territoriales concernées et dans le cadre de la convention de coopération qu'elles ont signée pour l'accompagnement de la candidature de Paris 2024, se mobilise pour l'achèvement du prolongement du T1 vers Val-de-Fontenay, pôle intermodal majeur, et l'amélioration de la ligne existante dans le cadre du « PACT T1 » (projet de renouvellement du matériel roulant). Conformément aux engagements pris à travers la convention de coopération territoriale, le Département poursuivra sa mobilisation auprès du STIF pour garantir le prolongement de la ligne T8 jusqu'à la nouvelle gare Rosa Parks à Paris, tel que le prévoit le CPER 2015-2020, et assurer le financement des études et des premières acquisitions foncières.

Transformer l'ex-RN2 en boulevard métropolitain

Le Département entend poursuivre et accélérer la transformation en boulevard métropolitain de l'axe historique avenue de Flandres - ex-RN2, reliant la Villette au Centre Principal des Médias et au Village des médias. Dans le cadre de la charte de préfiguration du boulevard métropolitain, associant les collectivités du territoire et les partenaires de l'aménagement, le Département a affirmé son intention de faire émerger un projet d'ensemble qui favorisera à court, moyen et long termes des transformations lourdes de l'ex-RN2 et des améliorations en matière d'organisation des déplacements, de cadre de vie et de renforcement de l'attractivité du territoire. La charte de préfiguration s'appuiera notamment sur les études menées depuis 2013 : un diagnostic prospectif et des ateliers collaboratifs co-animés par l'APUR ; une étude des besoins en déplacement à l'horizon 2030, prenant en compte à la fois les véhicules particuliers mais aussi le développement de transports en commun structurants en surface ; une étude sur les usages sur l'ensemble du linéaire (Paris - Seine-Saint-Denis) afin d'établir un diagnostic quantitatif et qualitatif des pratiques des modes actifs (fréquentation, marchabilité, cyclabilité), du stationnement et de l'accidentologie.

Cet engagement du Département se traduira par le lancement d'opérations de requalification lourdes dès 2016 sur certaines parties du linéaire et par une série d'actions visant à améliorer la qualité de l'axe à court terme :

- amélioration des cheminements piétons ;
- sécurisation des carrefours les plus accidentogènes et création de passages piétons supplémentaires ;
- réfection du marquage intégrant des SAS vélo.

Le Département a étendu sa démarche sur le périmètre parisien de la place de la Porte de la Villette. La Ville de Paris a quant à elle engagé une réflexion sur le réaménagement de la place de la Porte de la Villette, qui débouche directement sur l'ex-RN2.

La requalification et le réaménagement de plusieurs segments sont par ailleurs déjà prévus, autour de pôles majeurs et de grands projets urbains :

- dans le cadre du projet urbain du Fort d'Aubervilliers pour accueillir le Grand Paris Express, piloté par Plaine commune en lien avec le Département ;
- dans le cadre de l'aménagement du pôle gare du Bourget



pour accueillir le Grand Paris Express, piloté par la SPL Le Bourget-Grand Paris en lien avec le Département ;

- la requalification du tronçon situé entre la rue des Presles et la rue Réchaussière à Pantin/Aubervilliers, dans le cadre de la rénovation urbaine, en lien avec le Département.

En outre, conformément aux engagements pris dans le Plan Mobilités Durables du Département, la continuité cyclable sera assurée sur l'ensemble du linéaire de Paris à Dugny, afin de favoriser l'accès en mode doux depuis Paris au Village des médias et plus largement aux sites olympiques du Bourget-Dugny. Cet aménagement cyclable concernera également l'avenue de Flandres, qui s'inscrit dans l'axe de la l'ex-RN2, de la place de la Bataille de Stalingrad jusqu'à la Porte de la Villette. Enfin pour symboliser l'importance que le Département attache aux transformations de l'ex-RN2, il organisera en partenariat en 2017 un événement culturel et sportif pour marquer l'identité de cet axe comme « boulevard olympique », en lien avec les communes et les partenaires associatifs. La candidature aux Jeux olympiques et paralympiques offre en effet une occasion de préfigurer la mutation de l'axe par des actions temporaires. À l'instar de l'événement « RN 2000 », il est donc proposé de réunir les conditions d'une réappropriation des espaces publics le long de l'ex-RN2 par l'accueil d'événements sportifs, culturels, festifs et ludiques permettant de valoriser le territoire et ses acteurs.

ACTION 2

AMÉNAGER LES SITES OLYMPIQUES

Le concept olympique de Paris 2024 donne une place essentielle à de nombreux sites et équipements de Seine-Saint-Denis, dont l'accessibilité doit être améliorée, tant pour favoriser le succès de la candidature et les conditions d'accueil de l'événement que pour construire un héritage urbain déterminant pour le développement du territoire et l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Conduire des études urbaines sur l'accessibilité des sites

Les deux sites d'accueil d'épreuves olympiques situés à l'est et à l'ouest du Parc Georges Valbon (sites de Dugny-Le Bourget et site du Parc des sports de Marville) font l'objet d'études urbaines engagées par le Département pour améliorer leur intégration urbaine et leur accessibilité. Le travail sur ces deux sites doit en effet permettre d'aboutir, à l'échéance des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, à une reconfiguration urbaine des limites du parc qui participe d'une meilleure relation ville-nature, en ouvrant davantage le parc sur les quartiers qui l'environnent.

A Dugny-Le Bourget, la nouvelle gare TLN (dont l'ouverture est prévue en 2017) offrira une desserte en transports en commun aux installations sportives pour les compétitions et au Village des médias, ainsi qu'un nouveau mode d'accès au Parc Georges Valbon, aujourd'hui dépourvu d'accès en transports en commun.

Quant au parc des sports Marville, l'enjeu est de faciliter l'accès au site d'épreuves de water-polo depuis la gare des Six-Routes à La Courneuve. En remodelant les espaces publics qui constituent aujourd'hui souvent des limites hermétiques avec le Parc Georges Valbon, il s'agit donc de créer un nouveau lien entre le parc et la ville qui contribue à en faire, avec les traversées qu'il offre d'un site olympique à l'autre, le « parc olympique » de Paris 2024.

Programmer des installations et équipements prévus dans le concept olympique de Paris 2024

Dans le cadre de la candidature de Paris 2024, le Département est fortement impliqué dans les opérations de préfiguration de plusieurs installations et équipements prévus dans le concept olympique présenté au CIO le 17 février 2016. Aussi le Département engage-t-il des études pour préparer l'héritage territorial des Jeux et construire des projets utiles au développement de la Seine-Saint-Denis quel que soit le destin de la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques. Ces interventions du Département portent particulièrement sur le Parc des Sports de Marville, le projet de passerelle du Village olympique, l'aménagement du Village de médias à Dugny-Le Bourget et sur les scénarios de pérennisation d'équipements sportifs.

Le Parc des Sports de Marville est identifié dans le concept pour accueillir à minima les épreuves de water-polo. La dynamique de la candidature fait apparaître l'enjeu pour le Département de Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris - copropriétaires du Parc des Sports de Marville - de pouvoir accompagner l'évolution du site en disposant d'une vision globale et à long terme qui puisse intégrer à la fois le temps des Jeux (compétitions de water-polo et zones d'animations sur le site) et de leur héritage, celui des autres projets nouveaux recensés (autour du haut niveau et des pratiques de loisirs), ainsi que celui des pôles structurants environnants en cours de mutation (future gare des Six-Routes à La Courneuve, Parc Georges Valbon, etc.). Cette étude de programmation se déroulera en trois phases : le diagnostic (juillet 2016), les orientations pour la définition du modèle économique de la piscine (septembre 2016) et la faisabilité (décembre 2016). Elle sera articulée avec une étude urbaine lancée simultanément par le Département de Seine-Saint-Denis, qui permettra d'identifier les conditions d'une meilleure intégration urbaine et fonctionnelle du Parc des Sports de Marville, notamment avec le Parc Georges Valbon.

Entre les villes de Saint-Denis, de l'Île-Saint-Denis et de Saint-Ouen, l'aménagement du Village olympique devra permettre l'émergence d'un nouveau quartier durable et exemplaire sur

le plan environnemental. En ce sens, la nouvelle passerelle qui reliera les deux rives de Saint-Denis et de l'Île-Saint-Denis, en étant réservée uniquement aux modes de transport doux (piétons, vélos et bus), respectera cette exigence. C'est pourquoi, le Département, maître d'ouvrage des études de conception de la passerelle, veillera à ce que la nouvelle passerelle symbolise ces ambitions ainsi que les engagements de la France lors de la COP 21.

Le Village des Médias à Dugny (site d'hébergement des journalistes du monde entier à l'occasion des Jeux) représente un atout pour la candidature de Paris 2024. Le Département, maître d'ouvrage de la consultation internationale autour de la gare La Courneuve-Dugny, accompagnera, aux côtés de l'EPT Paris Terres d'envol et des communes, la mise en œuvre du projet en veillant à ce que la conception du village permette sa reconversion en logements qui devront être conformes aux besoins du territoire et exemplaires sur le plan environnemental.

Enfin, le Département s'est associé aux travaux engagés par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-Saint-Denis pour identifier les voies et moyens de pérenniser des installations nécessaires à l'organisation des Jeux, pouvant constituer un héritage pour les acteurs du sport du territoire et pour les habitants. Intégrés à la démarche d'ensemble de programmation du concept olympique par le comité de candidature Paris 2024, ces travaux permettent de structurer encore davantage le réseau des acteurs du sports séquanodionysiens sur la question de l'aménagement sportif du territoire au service du développement des pratiques.



Déployer des réseaux en fibre optique sur le territoire départemental

Le concept olympique de Paris 2024 prévoit l'installation du Centre Principal des Médias dans le Parc des Expositions du Bourget, qui pourrait accueillir les studios des chaînes de télévision internationales et près de 30 000 journalistes. L'accueil sur son territoire à la fois de compétitions sportives suivies dans le monde entier, de sites d'hébergement des délégations internationales et du Centre Principal des Médias exige que la Seine-Saint-Denis dispose des meilleurs réseaux numériques de communication.

Afin de conforter le dossier de candidature et de prendre appui sur lui pour poursuivre le développement territorial, le Département renforce son accompagnement du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire départemental pour les particuliers, les entreprises et les sites publics, à l'horizon 2020.

Le Département, dans le cadre de son schéma directeur d'aménagement numérique, se charge particulièrement d'accompagner le déploiement de la fibre optique par des conventions avec les opérateurs privés (sur 34 communes) ou par la voie de conventions de délégation de service public (sur 6 communes).

ACTION 3

DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DU TERRITOIRE

Développer et moderniser l'offre d'équipements sportifs en Seine-Saint-Denis

Le Schéma de COhérence Territoriale des Équipements Sportifs (SCOTES) adopté le 9 décembre 2013 par le conseil départemental est fondé sur la mise en évidence des liens structurels entre l'aménagement des territoires et le développement des pratiques. Dans l'esprit du SCOTES, la perspective de l'accueil d'un événement tel que les Jeux olympiques et paralympiques doit être considérée comme une opportunité exceptionnelle pour renforcer son action et développer et moderniser les équipements sportifs du territoire.

La candidature aux Jeux olympiques et paralympiques est en effet l'occasion de souligner et d'accélérer l'action volontariste du Département pour développer et moderniser l'offre d'équipements sportifs du territoire. Cette volonté se concrétise à travers une forte mobilisation des ressources du Département pour investir dans les équipements sportifs des collèges, dans la rénovation et la modernisation de ses équipements sportifs, dans la construction et la rénovation de piscines et dans l'aménagement sportif de ses parcs.

Le plan de construction et de rénovation des équipements sportifs intégré au Plan Ambition Collèges 2015-2020 s'inscrit dans la dynamique de structuration et de redynamisation des pratiques sportives pour tous, à l'échelle du département. La candidature aux Jeux de 2024 est un vecteur d'accélération et un élément fédérateur de cette démarche, porteuse d'un héritage important pour le territoire et ses habitants. La Seine-Saint-Denis est le troisième département le moins bien doté en équipements sportifs par habitant. En outre, il présente des inégalités fortes en termes d'accès à la pratique sportive et des déséquilibres géographiques importants en termes d'équipements. Le Plan Ambition Collèges 2015-2020 permet de continuer à rattraper ce retard à travers la construction de nouveaux équipements sportifs. Ces équipements bénéficieront non seulement aux collégiens mais aussi à l'ensemble de la population, qui pourra les utiliser hors du temps scolaire. Le Département prévoit ainsi la construction de nouveaux gymnases et salles spécialisées et semi-spécialisées ainsi que la couverture de plusieurs plateaux sportifs. Il pourra également être proposé d'expérimenter la création d'au moins un espace dédié au e-sport dans le cadre du Plan Ambition Collèges 2015-2020.

La démarche de rénovation de ses équipements sportifs souhaitée par le Département, est inspirée par sa volonté de réduire leur empreinte environnementale et d'améliorer leur accessibilité. Si le Département encouragera ce type d'opérations sur l'ensemble du territoire, il se montrera exemplaire en la matière pour les équipements dont il est le propriétaire (Stade de La Motte, Cosec de Livry-Gargan, Base de Champs-sur-Marne, Stade Raoul Montbrand, Centre équestre Georges Valbon - La Courneuve, Centre départemental d'initiation au golf de la Poudrerie, parcs des sports de Marville et de Bobigny). Les équipements sportifs des collèges et des parcs départementaux seront inclus dans cette démarche.

En outre, à travers son Plan Piscine, le Département porte une ambition forte pour rattraper le retard du territoire en termes d'équipements aquatiques, dans un département où un élève sur deux entrant au collège n'a pas pu apprendre à nager. Compte tenu des enjeux éducatifs et sociaux de cette situation qui singularise la Seine-Saint-Denis, des freins qu'elle oppose au développement des pratiques associées (canoë-kayak, voile, etc.) et des risques pour la sécurité des personnes, le Département prévoit la construction de nouvelles piscines dans les territoires les plus déficitaires - dont la première à Pierrefitte-sur-Seine sera livrée en 2020 -, et se donne pour objectif de parvenir à la rénovation de la moitié du parc aquatique existant en lien avec les autres collectivités et l'État.

A travers ces investissements dans le développement de l'offre en équipements sportifs du territoire, le Département entend à la fois conforter la candidature de Paris 2024 en améliorant les conditions d'accueil pour l'entraînement des athlètes olympiques et paralympiques et offrir aux habitants du territoire des équipements exemplaires, accessibles et adaptés à la diversité des pratiques sportives.

Aménager des parcours sportifs et ludiques dans les espaces publics urbains

La candidature aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 est une puissante incitation à promouvoir à l'échelle du territoire départemental la pratique du sport au quotidien



dans l'espace public. Le concept de « rue sportive » est particulièrement adapté pour se saisir des enjeux d'intégration urbaine des pratiques sportives en milieu extérieur.

Dans le cadre de la convention de coopération territoriale d'accompagnement de la candidature de Paris 2024 signée avec Paris et les Établissements publics territoriaux de de Seine-Saint-Denis, le Département s'engagera pour lancer un appel à projets commun pour un aménagement sportif innovant dans l'espace public urbain. Les candidats seront invités à proposer des activités adaptées à l'environnement urbain et à privilégier les pratiques émergentes. À ce titre, non seulement les acteurs institutionnels du sport (sociétés sportives, associations, fédérations sportives, industrie du sport) seront incités à soumettre leurs projets mais également les architectes et les designers. L'association de ces différentes catégories d'acteurs sera encouragée. Cela devra permettre de développer une offre sportive complémentaire à celle des collectivités de Paris et de Seine-Saint-Denis.

Le principe de l'opération repose sur la signature de conventions d'occupation du domaine public pour une durée de 5 à 10 ans. L'aménagement et l'entretien des infrastructures sont entièrement financés par l'investisseur-gestionnaire. La phase d'identification des espaces disponibles se déroulera entre

les mois de septembre et de janvier 2017. Le lancement de l'appel à projets aura lieu en février 2017 pour une sélection et une annonce des résultats au mois de septembre 2017. Une attention particulière sera portée sur les zones en déficit d'équipements sportifs.

En outre, le Département souhaite intégrer à cet appel à projets une dimension d'« aménagement ludique » du territoire. Les espaces d'accueil des équipements sportifs sont en effet aujourd'hui des lieux peu qualifiés, des espaces intermédiaires difficilement appropriables par les usagers. Ces lieux pourraient être rendus plus attractifs s par l'installation de propositions ludiques adaptées et seraient des espaces de socialisation. Ainsi des jeux d'adresse, des jeux vidéo ou des jeux de société pourraient y être installés en libre accès, en fonction des possibilités matérielles et du public pour chaque équipement. Dans le cadre de l'appel à projets « Seine-Saint-Denis terrain de jeux », le Département soutiendra particulièrement les projets d'aménagement et d'exploitation proposant des installations adaptées au jeu (échecs, fléchettes, jeux de plateau et d'énigmes, baby-foot, e-sports, etc.).

ACTION 4

VALORISER LA PLACE DES PARCS DÉPARTEMENTAUX

Favoriser le rayonnement métropolitain du Parc George Valbon

Le parc départemental Georges Valbon, classé « Natura 2000 », est un emblème de la protection de la nature et de la biodiversité en milieu urbain. Si ce parc de 400 hectares est l'un des plus grands d'Île-de-France, son enclavement et sa faible accessibilité ne lui permettent pas de bénéficier du rayonnement métropolitain qui devrait être le sien ni d'offrir pleinement aux habitants de Seine-Saint-Denis toutes ses aménités et ses possibilités en termes de loisirs et de pratiques sportives.

Positionné au cœur du concept olympique de Paris 2024 en Seine-Saint-Denis, les sites envisagés sur ses limites (Parc des Sports de Marville à l'Ouest et sites de Dugny-Le Bourget à l'Est) vont lui conférer un rôle essentiel, à la fois comme élément fort du « paysage » des Jeux mais aussi comme site de célébration olympique et paralympique. L'amélioration de l'accessibilité et du cadre urbain des limites du Parc Georges Valbon participerait pleinement au renforcement de sa position de « parc olympique », symbole d'une candidature qui fait de la nature et de l'environnement un atout pour l'organisation de Jeux durables et ambitieux. Aussi la candidature de Paris 2024 renforce-t-elle l'ambition du Département d'améliorer l'accessibilité du parc en améliorant son intégration urbaine et ses liens fonctionnels avec le Parc des Sports de Marville et les pôles de transports.

Afin de valoriser l'intérêt du Parc Georges Valbon dans le dossier de candidature et d'impulser les actions qui favoriseront son intégration urbaine, le Département engage des études pour une évolution du parc qui permette, en lien avec les collectivités et territoires, de :

- rendre plus confortables et plus animées ses circulations douces, notamment piétonnes, permettant d'accéder et de circuler à travers le parc ;
- développer un aménagement pour améliorer les liens physiques avec le Parc des Sports de Marville et le Parc Georges Valbon, en créant une promenade continue et protégée et à travers une reprise de l'entrée Montjoie ;
- développer un aménagement piéton et cyclable pour relier

la gare des Six Routes et le Parc des Sports de Marville ;

- proposer une balade intérieure au parc (sud du parc), de l'entrée Montjoie en face de Marville, vers le Nord -secteur de la Pigeonnière afin de permettre des échanges entre les sites de Marville et de Dugny-Le Bourget ;
- envisager la remise en état de certains équipements situés le long de la balade, pour compléter le cheminement et l'animer (théâtre de verdure, parcours sportifs...).

L'ambition du Département est en outre d'ouvrir le Parc Georges Valbon sur la ville et sur la métropole en favorisant le développement de quartiers mixtes autour des futures gares du Grand Paris Express qui se situent sur ses franges et qui auront vocation à le desservir : La Courneuve - Six Routes (Ligne 16), Dugny-La Courneuve (T11) et aussi Stains-La Cerisaie (T11). Dans cette perspective, le Département engage un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine autour de Dugny-La Courneuve et pilote une étude pour améliorer les liaisons et l'accessibilité du parc depuis la gare des Six Routes à La Courneuve ainsi que l'évolution du lien entre le Parc des Sports de Marville et le Parc Georges Valbon.

Mobilisé pour le succès de la candidature de Paris 2024, le Département entend prendre appui sur elle pour accélérer des projets d'aménagement urbain répondant aux attentes des populations, en améliorant les liens entre le Parc Georges Valbon et les quartiers alentours, les pôles de transports et les équipements.

Aménagement sportifs et accompagnement des pratiques dans les parcs départementaux

Des parcours seront également mis en œuvre dans les parcs départementaux, avec une implication des professionnels sportifs dans l'animation et l'encadrement, répondant ainsi à l'objectif partagé de rapprocher les pratiques libres et les acteurs institutionnels du sport. L'enjeu est notamment de remettre en état et/ou développer les parcours et agrès à vocation sportive dans les grands parcs départementaux (Parc Georges Valbon, Parc du Sausset, Parc de la Poudrerie, Parc Jean-Moulin - Les Guilands). Ces aménagements visent à encourager la pratique sportive individuelle et collective, libre



ou encadrée. Ils permettront l'accès à une grande diversité de publics, des plus jeunes aux moins jeunes en passant par les personnes en situation de handicap, en proposant plusieurs niveaux de pratique. La localisation de ces aménagements dans les zones les moins sensibles du point de vue de la biodiversité et l'encadrement proposé des activités, construit sur la base de partenariats avec des associations sportives et/ou des opérateurs privés, permettra une approche pédagogique et une sensibilisation aux enjeux d'éco-responsabilité des pratiques en milieu naturel. En outre, un programme événementiel s'appuyant sur ces aménagements permettra d'en assurer la promotion et à travers eux de promouvoir la santé par le sport, comme un challenge multisports dans le Parc Georges Valbon.

Le mouvement sportif sera associé à la conception et à la promotion de ces aménagements, notamment la Fédération Française d'Athlétisme, la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, la Fédération Française de Roller Skating, la Fédération Française de Cyclo-Tourisme, la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, le CDOS 93 et les comités départementaux.

Intégrer l'olympisme et les enjeux de la candidature aux animations dans les parcs départementaux

Tout au long de la candidature de Paris 2024, le Département mobilisera ses dispositifs d'animation des parcs départementaux pour célébrer l'olympisme et mobiliser les visiteurs

au projet olympique. En particulier, le Département a choisi d'intégrer les enjeux de la candidature olympique dès 2016 dans le dispositif des « 24H pour la biodiversité », organisé depuis 2010 par l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU), avec l'appui du Muséum national d'histoire naturelle et plusieurs partenaires. Cet événement, entièrement gratuit, propose au grand public des animations dédiées aux sciences participatives.

Les « 24H pour la biodiversité », qui se dérouleront les 25 et 26 juin dans tout le Département, portent chaque année une nouvelle thématique, fil rouge de la manifestation. Pour sa 7e édition, afin de mobiliser la population autour de la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques 2024, un rallye naturaliste et sportif le long du canal de l'Ourcq sera proposé en plus des activités naturalistes afin de créer « les olympiades de la biodiversité ». En effet, de nombreuses valeurs sont partagées par les mouvements de sciences participatives et le monde du sport. Les « 24H pour la biodiversité » sont ainsi pensées comme un « marathon » en faveur de la biodiversité, mobilisant des idéaux tels que l'esprit d'équipe, la solidarité, le respect d'autrui et de la nature et la mobilisation des jeunes citoyens.

Ce week-end grand public sera précédé par l'organisation le 10 juin 2016 des « 24H » pour les collèges réunissant près de 200 élèves au parc de l'Île-Saint-Denis. Ils participeront à des activités regroupant des épreuves naturalistes et sportives.





LES ACTIONS EN FAVEUR DE **L'ÉDUCATION** **ET DE LA JEUNESSE**

La Seine-Saint-Denis est le territoire le plus jeune de France. La jeunesse doit être au cœur du projet olympique. Son énergie doit irriguer la candidature et lui donner de la force.

ACTION 5

FAVORISER LES ÉCHANGES DE JEUNES

Inscrire les Jeux Olympiques et Paralympiques dans le temps présent, passé et à venir à travers le dispositif « Odyssée Jeunes »

Le Département de la Seine-Saint-Denis pilote des politiques publiques en faveur de la citoyenneté et de l'ouverture culturelle énoncées dans le cadre du Projet Éducatif Départemental. L'une d'elles s'incarne dans le programme « Odyssée Jeunes » qui promeut l'ouverture culturelle des collégiens par la construction de projets pédagogiques comportant un voyage scolaire. Ces projets s'inscrivent essentiellement dans la découverte du patrimoine historique des pays étrangers et dans la pratique linguistique.

Le dispositif s'adresse à l'ensemble des collèges du territoire et les établissements s'en saisissent pour mener leurs projets. L'objectif de cette action vise donc à déployer des projets en lien avec les Jeux Olympiques dans un grand nombre d'établissements. En outre, chaque projet doit prévoir une valorisation des actions mises en œuvre tant à l'échelle de la communauté éducative qu'à l'échelle du territoire pour garantir un rayonnement au-delà des élèves concernés et dans la durée marquant ainsi l'histoire et le patrimoine de l'établissement.

Le programme « Odyssée Jeunes » s'appuie sur un système d'appel à projets. La prochaine session (octobre 2016) proposera le thème des Jeux olympiques et paralympiques comme sujet prioritaire à l'instar de la démarche engagée en 2015 lors de la COP21. Il s'agira de soutenir les projets ayant pour fil conducteur les Jeux et l'olympisme et qui positionneraient les élèves comme ambassadeurs de la candidature de Paris 2024. Ces voyages pourraient avoir pour thématique « Sur la trace des Jeux de 1896 à 2004 » en Grèce (étude de l'histoire des Jeux, voyage en Grèce avec visites des sites olympiques, échanges linguistiques – en anglais avec des élèves grecs...), mais aussi vers des destinations telles que Barcelone ou encore Sydney.

Partenaires : La Fondation BNP Paribas, dont la banque est partenaire de la candidature Paris 2024 ; La direction des services départementaux de l'Éducation nationale ; Les 125 collèges du Département,

Soutenir les projets éducatifs d'échanges sportifs

Le Département mobilisera ses dispositifs de soutien aux projets éducatifs sportifs pour proposer un soutien aux projets de voyages pédagogiques sportifs pour renforcer la mobilisation des jeunes autour de la candidature à travers des projets d'échanges qui favorisent le dialogue interculturel dans l'esprit de l'olympisme.

Particulièrement, le Département mobilisera son dispositif de soutien aux projets éducatifs portés par les enseignants d'EPS dès lors qu'ils comportent une dimension interdisciplinaire. Ce soutien porte sur les frais liés à la préparation ou à la restitution des projets d'échanges. son dispositif de soutien aux projets d'échanges de jeunes à l'international portés par les clubs ou comités départementaux. Les projets doivent prévoir la réciprocité d'accueil et l'accompagnement en amont des jeunes et de leur encadrement par un spécialiste des questions interculturelles.

ACTION 6

DÉVELOPPER DES ACTIONS POUR LA JEUNESSE (16-25 ANS)

Faire se rencontrer les jeunes et les acteurs de la jeunesse sur la thématique des Jeux olympiques et paralympiques

La jeunesse est au cœur du projet olympique porté par Paris 2024. Le Département souhaite favoriser leur implication et leur mobilisation en montrant qu'ils sont partie prenante de la vie publique dans une perspective citoyenne avec les Jeux olympiques et paralympiques comme fil conducteur. Leur soutien à la candidature de Paris suppose qu'ils soient eux-mêmes acteurs dans cette aventure collective pour occuper la place centrale qui est la leur dans ce projet.

A cette fin, l'action du Département s'articulera entre le soutien aux projets (ingénierie et financement), d'une part ; l'organisation de temps de rencontres, d'autre part. Il participera ainsi à l'appropriation des enjeux des Jeux par l'ensemble de la jeunesse du territoire et permettra ainsi non seulement leur déclinaison sur les enjeux propres à la jeunesse mais également la constitution d'un héritage pour le territoire. Enfin, cette démarche participera à renforcer les politiques publiques du Département et de ses partenaires en faveur de la cohésion sociale de la jeunesse. Le forum jeunesse qui sera organisé par le Département sera associé à cette dynamique.

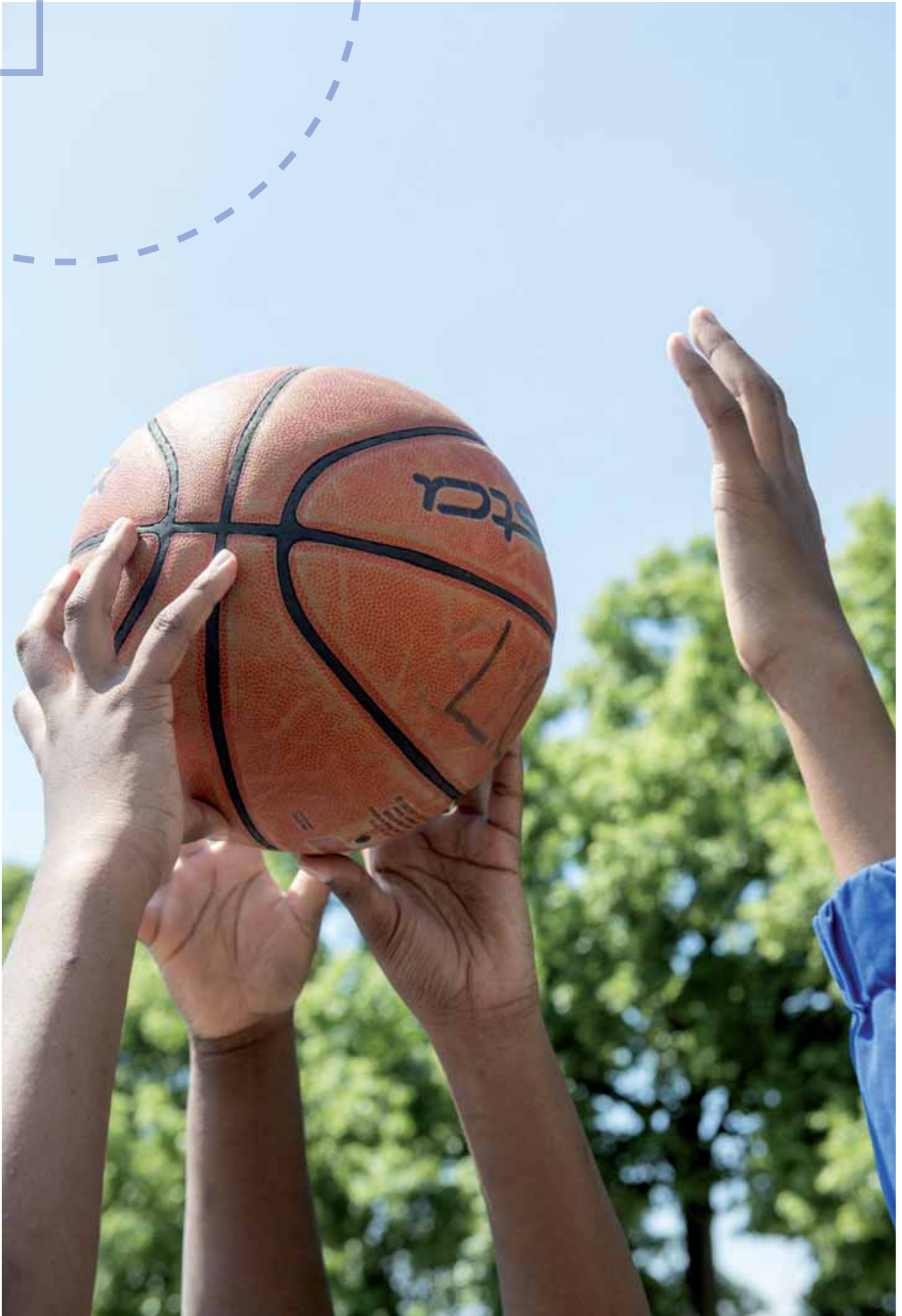
Des rencontres des professionnels (services jeunesse, association de prévention spécialisée, CAF, fédération des centres sociaux...) auront lieu autour des questions que les Jeux olympiques et paralympiques soulèvent pour la jeunesse du territoire. Des rencontres de jeunes (16-25 ans) seront organisées sur la thématique des Jeux à l'occasion de conférences, colloques, expositions, etc.

En outre, le Département mobilisera ses dispositifs existants de soutien aux initiatives jeunesse pour apporter son soutien aux porteurs de projets sur la thématique des Jeux olympiques et paralympiques et valorisera ces projets lors d'événements. Il assurera également l'accompagnement des associations de jeunes au montage de projets européens et de solidarité internationale sur la thématique de l'olympisme.

Mobiliser la jeunesse autour du thème de la citoyenneté mondiale à travers le prisme des valeurs de l'olympisme

Le Département, s'appuyant sur son centre de ressources Via le monde, a mis en place un appel à projets d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI). L'ECSI vise à permettre aux jeunes d'appréhender le monde dans sa complexité, en prenant en compte les interactions entre l'environnement, la société, l'économie, la culture. Il s'agit d'un travail de sensibilisation, de mobilisation, d'explication pour donner les clés de compréhension des grands déséquilibres planétaires, nourrir la réflexion sur les moyens d'y remédier, encourager les actions citoyennes pour un développement soutenable mais aussi faire reculer le racisme et toutes les formes régressives de repli identitaire.

L'appel à projets ECSI est inspiré par les mêmes valeurs humanistes que celles qui sont portées par le mouvement olympique international. Les Jeux olympiques et paralympiques sont en effet intrinsèquement liés à la sensibilisation aux questions environnementales, au dialogue entre les cultures et à la paix et l'amitié entre les nations. Aussi l'appel à projets ECSI sera-t-il mobilisé par le Département pour soutenir des initiatives de jeunes, d'association de jeunes, d'association de solidarité internationale (ASI) et d'organisation de solidarité internationale de migrants (OSIM) inspirés par l'esprit et les enjeux de la candidature de Paris 2024.



ACTION 7

MOBILISER LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE AUTOUR DES VALEURS DE L'OLYMPISME ET DES PRATIQUES SPORTIVES

Développer dans tous les collèges et à toutes les échelles des projets pédagogiques en lien avec l'olympisme

Le Département de la Seine-Saint-Denis s'engage aux côtés des collèges du territoire pour promouvoir la réussite personnelle et scolaire des collégiens. Pour cela, il soutient les actions locales émanant des établissements grâce à un appel à projets pédagogiques. Ce dernier présente un panel de 8 thématiques dans lesquelles les projets des collèges doivent s'insérer pour solliciter un financement (citoyenneté, lutte contre le décrochage scolaire, soutien aux apprentissages, développement durable, santé et bien-être, nutrition et éducation au goût, orientation, climat scolaire).

La démarche du Département consiste à :

- soutenir les directions des collèges et leurs équipes pédagogiques à la mise en œuvre de projets pérennes en faveur des élèves ;
- soutenir des projets s'inscrivant dans les enjeux de politique éducative du Département ;
- apporter un soutien financier complémentaire aux collèges au-delà de la dotation de fonctionnement.

Dans le cadre de la session de juin à septembre 2016, la priorité annoncée pour l'appel à projets pédagogiques du Département sera les Jeux olympiques et paralympiques. Il s'agira pour les collèges de construire des projets sur l'ensemble des thèmes habituels du dispositif avec une déclinaison sur l'olympisme, ses valeurs, son histoire et ses enjeux sociétaux. Ce dispositif permettra à chaque collège d'être acteur de la candidature et d'en donner une traduction concrète locale et en lien avec la politique d'établissement menée. En partenariat avec la DSDEN, les collèges seront invités à présenter leur projet dans le cadre de la semaine de l'olympisme 2017.

Organiser des rencontres de collégiens de Paris et de Seine-Saint-Denis pour débattre des enjeux des Jeux pour la jeunesse

L'organisation des rencontres entre collégiens de Paris et de Seine-Saint-Denis pour débattre des enjeux des Jeux pour la





jeunesse vise à construire une culture citoyenne commune pour les jeunes de Paris et de Seine-Saint-Denis dans un cadre métropolitain. Les collégiens (élus du conseil départemental des collégiens pour la Seine-Saint-Denis, et élèves des collèges inclus dans le dispositif « Action Collégiens » pour Paris) seront invités à débattre autour de thématiques liées notamment au sport, à l'olympisme et au vivre-ensemble.

Partenaires : Ville de Paris, DSDEN

Partenaires : Ville de Paris, DSDEN, UNSS, USEP

Organiser des olympiades des collèves

L'action vise à organiser des rencontres sportives entre collégiens et élèves de CM2 de Paris et de Seine-Saint-Denis autour de manifestations mettant à l'honneur les valeurs de l'olympisme, du sport, de la santé et de la solidarité. Tout au long de l'année scolaire 2016-2017 seront organisées, en partenariat avec l'UNSS et les AS des établissements, des rencontres sportives dans plusieurs disciplines olympiques (sports collectifs et individuels), dans des enceintes sportives parisiennes et séquo-dionysiennes (Parc des sports de Marville, Stade Raoul Montbrand, Stade de la Motte, etc.). Le principe de l'action est celui d'une participation mixte (équipes et binômes Paris / Seine-Saint-Denis) aux épreuves sportives. A ces rencontres sportives seront associés des ateliers pédagogiques et ludiques sur l'histoire et les valeurs de l'olympisme, sur la nutrition et la santé par la pratique sportive. Le dispositif parisien « Action Collégiens » de prévention éducative et d'accompagnement à la scolarité pourrait accompagner l'organisation de l'événement .

Promouvoir les Jeux olympiques et paralympiques comme vecteur de bien être et de santé

La candidature aux Jeux olympiques et paralympiques est l'occasion d'appuyer sur la perspective de l'accueil d'un grand événement sportif en Seine-Saint-Denis une démarche renforcée du Département pour promouvoir la santé des adolescents et développer dans ce sens ses actions en faveur des collégiens. La valorisation du « plan nutrition santé » s'inscrit dans cette dynamique en proposant :

- des actions mettant l'accent sur la valeur nutritionnelle et la qualité des aliments (formation des personnels de cuisine, mutualisation des achats pour développer la qualité des denrées, actions d'éducation nutritionnelle et au goût, accompagnement à la mise en place de commissions menus, développement de l'expérimentation « un fruit à la récré ») ;
- des actions sur le temps de la pause méridienne dans les collèges pour inciter les élèves à s'y inscrire et à vivre au mieux ce moment ;
- des formations aux gestes de premiers secours (brevet de secourisme PSC1).



LES ACTIONS AU SERVICE DU **SPORT** ET DE **LA PRATIQUE SPORTIVE**

La Seine-Saint-Denis dans le cadre de la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 souhaite développer la pratique du sport pour tous, depuis le soutien au haut niveau et l'accompagnement de la « Génération 2024 » jusqu'au savoir-nager à travers son « Plan piscine » en passant par des manifestations sportives populaires, pour que chacun puisse trouver la pratique qui lui convient.

ACTION 8

FAIRE ÉCLORE ET ACCOMPAGNER LA GÉNÉRATION 2024

Accueillir les Jeux olympiques et paralympiques en Seine-Saint-Denis représente un enjeu majeur pour le développement et la structuration territoriale du sport de haut niveau. Si les retombées sportives des Jeux sont toujours très importantes (croissance du nombre de licenciés et effet dynamisant sur les performances), elles ne peuvent être préparées que si un travail est mené en amont pour faire émerger la Génération 2024 des champions et championnes de Seine-Saint-Denis. Dans le prolongement de la politique sportive menée par le Département depuis plusieurs années, un dispositif créé à l'occasion de la candidature de Paris 2024 constituera un véritable héritage pour le mouvement sportif départemental, vecteur d'engagement, de mobilisation et de soutien de celle-ci.

La politique sportive du Département entend permettre l'accès aux jeunes de Seine-Saint-Denis au plus haut niveau de pratique sans avoir à quitter le territoire. En ce sens, la mise en œuvre d'un dispositif de formation sportive de qualité pour toutes les catégories d'âge est une priorité. Par ailleurs le Département et ses partenaires sportifs majeurs (comités départementaux, clubs...) estiment essentiel que ces mêmes sportifs puissent également bénéficier d'un accompagnement dans leur formation scolaire/professionnelle voire dans l'anticipation de leur fin de carrière sportive et leur reconversion dans la vie active. Par la sécurisation des parcours scolaires, de formation et d'insertion professionnelle qu'il permettra, ce dispositif constitue à la fois un gage important pour la recherche de la performance sportive des athlètes et un outil de prévention des conduites à risques.

L'existence du dispositif départemental « Haut Niveau Tennis 93 », unique en France, illustre cette intention d'offrir la possibilité à des jeunes talents masculins et féminins issus du territoire de mener ce double projet sportif et éducatif. Cet aspect de l'accompagnement du sport de haut niveau pourra être étendu et adapté en fonction des besoins identifiés au sein d'autres disciplines, également structurées autour de projets de développement de la pratique partagés (gymnastique, judo, handball, foot US...). En effet, ces partenariats privilégiés organisés en projets de territoire, apparaissent comme le cadre idéal pour la mise en œuvre d'une telle démarche, individualisée, souple et modulable. Un suivi en collaboration avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-Saint-Denis permettrait d'élargir cet accompagnement à l'ensemble des athlètes du territoire concerné par cette problématique.

Dans le même esprit, le Département souhaite, en lien avec l'Éducation nationale, réunir les conditions de création d'une ou plusieurs Classes à Horaires Aménagés pour les Sportifs d'Excellence (CHASE) en Seine-Saint-Denis, vecteur de la continuité éducative pour les jeunes sportifs de haut niveau.

Partenaires : Les clubs partenaires du Département accueillant des athlètes de haut niveau non-inscrits sur les listes du ministère chargé des sports, notamment ceux impliqués dans un projet de territoire aux côtés de leur comité départemental et d'autres clubs.

ACTION 9

ORGANISER DES MANIFESTATIONS SPORTIVES ET POPULAIRES

La Voie royale

L'organisation de courses à pied aura le mérite à la fois d'offrir une pratique collective adaptée au niveau de chacun et de permettre, en traversant les territoires du projet olympique, de symboliser à travers les habitants les liens qui les unissent.

L'organisation d'une course populaire à travers la Seine-Saint-Denis permettra de faire connaître au grand public la candidature et ses enjeux pour le territoire. L'association « Saint-Denis Émotion », organisateur de « La Voie Royale » portera l'organisation d'un semi-marathon dont l'arrivée aura lieu dans le Stade de France. D'autres distances seront proposées au programme (5km et 10 km) pour donner une dimension populaire et festive à cet événement.

Journée « Tous nageurs ! »

En écho à son « Plan Piscine », le Département proposera aux collectivités du territoire de s'associer à une journée portes ouvertes des bassins de Seine-Saint-Denis autour d'une opération « Tous nageurs ! ». Dans le cadre de cette opération, un dispositif de chéquier de leçons de natation sera organisé.

Diffuser dans les manifestations sportives du territoire l'esprit et l'ambition de la candidature de Paris 2024

Dans le prolongement de la « tournée olympique » des clubs et associations de Seine-Saint-Denis, les organisateurs de manifestations sportives sur le territoire seront appelés dans le cadre de leurs événements à relayer et promouvoir la candidature de Paris 2024. Ainsi, par exemple, la « balade des petits gars d'Auber », le meeting d'athlétisme de Montreuil, le tournoi international de lutte à Bagnolet, le Festival des pratiques partagées, le challenge multisports Georges Valbon, etc. seront autant d'occasion d'affirmer la mobilisation du mouvement sportif de Seine-Saint-Denis autour de la candidature.





ACTION 10

ACCOMPAGNER LES AGENTS DU DÉPARTEMENT DANS LA PRATIQUE SPORTIVE ET LES MOBILISER AUTOUR DE LA CANDIDATURE

S'appuyer sur les activités sportives de l'APSAD pour mobiliser les agents départementaux et favoriser leur pratique sportive

Le Département, dans une démarche globale d'incitation à la pratique sportive et de promotion de la santé par le sport, prendra appui sur les événements sportifs organisés par l'APSAD pour sensibiliser les agents départementaux au projet olympique et les mobiliser dans leur ensemble autour des actions du plan départemental d'accompagnement.

Dans le prolongement des initiatives déjà prises par l'APSAD, telle que « L'APSAD court pour les JO » (25 mai 2016, le long du canal de l'Ourcq), des événements spécifiques de mobilisation des agents seront organisés, comme des tournois inter-services ou des après-midi sportives. Des agents d'autres collectivités impliquées dans le soutien à la candidature, notamment la ville de Paris et les EPT signataires avec le Département la convention de coopération territoriale d'accompagnement de la candidature, pourront être invités à y participer.

Un atelier de concertation des agents départementaux sera également organisé dans le cadre des animations proposées par l'APSAD.

Favoriser et valoriser la pratique sportive des agents départementaux en situation de handicap

La mission Handicap du Département propose de soutenir la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 en dédiant la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (14 au 20 novembre 2016) au handisport et au sport adapté.

Durant cette semaine, des manifestations seront proposées

autour des valeurs du sport (courage, dépassement de soi, persévérance et esprit équipe...), encourageant à la pratique sportive et favorisant un autre regard sur le handicap. Parmi les actions envisagées, la mission Handicap propose l'organisation de matches ou tournois de pratiques partagées en lien avec l'APSAD, un parcours santé accessible au Parc du Sausset, ou encore une exposition dédiée au handisport (Jeux paralympiques, reportages photos...).

Former les agents du Département à la maîtrise de la langue anglaise et mobiliser les ressources et compétences linguistiques des agents

Dans le cadre de l'accompagnement de la candidature de Paris 2024 à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, le Département propose un accompagnement collectif ou individualisé à la pratique de la langue anglaise dès à présent pour les agents les plus directement impliqués afin de faciliter les échanges avec leurs partenaires et interlocuteurs internationaux.

Afin de favoriser les conditions d'accueil et d'organisation sur son territoire d'un événement international comme les Jeux olympiques et paralympiques, le Département engagera un large plan de formation des agents si la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 est retenue par le CIO. Après avoir identifié les agents et métiers les plus concernés, des groupes de niveaux seront mis en place pour permettre une progression homogène des agents dans leurs compétences en anglais.

Dans la même optique, les compétences des agents en matière linguistiques seront répertoriés et valorisés pour servir le projet olympique.



ACTION 11

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES STÉRÉOTYPES

Le Département est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre les discriminations et est devenu en 2016 le premier département de France lauréat du label Diversité (AFNOR). Son implication dans la lutte contre les préjugés et pour l'inclusion des personnes en situation de handicap l'invite, à l'occasion de l'accompagnement de la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques, à étendre ses actions de sensibilisation à la sphère du sport, en particulier à destination des jeunes. Aussi le Département développera-t-il des actions de sensibilisation des collégiens et des adultes encadrants à la question de la lutte pour l'égalité et contre les discriminations. Le Département développera en particulier des actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport.



LES ACTIONS **SPORT ET HANDICAP**

Les Jeux paralympiques, depuis Londres 2012, ont pris une dimension sportive et médiatique qui en font un événement planétaire considérable et un vecteur essentiel de promotion et de sensibilisation au sujet du handicap. Le Département souhaite dans le cadre de ses compétences et au delà faire de cette question un axe majeur pour faire converger sa politique sportive et sa politique du handicap au service de l'égalité.

ACTION 12

FAIRE DU PROJET DE PÔLE SPORT ET HANDICAP UN ATOUT POUR LE PROJET OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

Le projet de Pôle Sport et Handicap dotera la Seine-Saint-Denis d'un lieu unique en France, ressource pour tous les acteurs mobilisés pour l'inclusion par et dans le sport.

L'ambition du pôle Sport et Handicap est en effet de traiter et de faire avancer de manière globale et innovante la question du handicap en fédérant les différents acteurs ressources en mode cluster, en articulant pratique des activités sportives, développement de la recherche et de la formation et création d'un pôle de ressources à destination de l'ensemble des acteurs. Il permettra la création d'un ensemble d'équipements sur un site offrant déjà un maillage d'acteurs essentiels : l'hôpital Avicenne, l'université Paris XIII, le centre de formation des apprentis, les espaces de pratiques et de formation offerts par le stade départemental de la Motte et le SIPS Bobigny.

S'il existe des exemples de ce type d'organisation à l'étranger, le pôle Sport et Handicap à Bobigny sera inédit en France. Il s'agit donc d'un vecteur particulièrement adapté, dans le contexte d'une candidature aux Jeux paralympiques, pour le renforcement de la coopération territoriale à plusieurs échelles sur les enjeux du développement des pratiques sportives, de la formation, de la recherche et de l'inclusion sociale et professionnelle dans le domaine du handicap.

Ce projet sera intégré à l'échelle nationale à un écosystème existant composé du centre de ressources national au CREPS de Bourges, du Centre Louis Lumière à Paris (siège de la FFH), du projet de cluster Sport et Santé de la Ville de Paris, et des différents pôles haut niveau des deux fédérations (FFH et FFSA). Au terme de plusieurs études (Science Po Paris, INTA) ayant permis de faire la démonstration de l'opportunité du projet, de définir ses axes stratégiques, son périmètre partenarial, son assise spatiale et sa programmation fonctionnelle, le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite favoriser la création d'une association de préfiguration du pôle Sport et Handicap en 2017 aux côtés d'autres partenaires, publics et privés. Ce projet à dimension métropolitaine a été intégré au protocole de coopération entre Paris et les Territoires de Seine-Saint-Denis.

Partenaires CPSF, FFSA, FFH, Université Paris XIII, Hôpital Avicenne, Région Île-de-France, CDPS 93, Ville de Paris, État, AEDE, Est-Ensemble, Commune de Bobigny, UNESCO

ACTION 13

SOUTENIR LA CRÉATION D'UN ÉVÉNEMENT SPORTIF PARALYMPIQUE



La Ville de Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis ont déjà coopéré par le passé pour l'organisation d'un meeting d'athlétisme handisport. Les deux premières éditions ont été organisées au parc des sports de Marville, les trois suivantes au stade de Charléty. Les collectivités souhaitent reconstruire un partenariat autour d'un programme d'événements plus larges en termes de disciplines et de publics, en alternance entre les territoires de Paris et de Seine-Saint-Denis. La programmation sportive sera déterminée en lien avec le CPSF, la FFSA, la FFH, leurs compétitions fédérales respectives ou événements ad hoc. L'année 2017 étant très fortement marquée

par la décision du Comité International Olympique quant à l'organisation des Jeux de 2024, la première édition de ce nouvel événement paralympique sera organisée dans un ou plusieurs sites emblématiques de la candidature (stade de France et/ou stade de Marville). À cette occasion, il pourrait être proposé aux comités départementaux du handicap (FFSA et FFH) et comités départementaux des sports valides de travailler ensemble à l'organisation de cet événement.

Partenaires : Ville de Paris, CPSF, CDOS 93, FFH, FFSA



ACTION 14

VALORISER LA PRATIQUE SPORTIVE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En vue de valoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap, le Département s'appuiera sur un recensement de tous les événements organisés sur le territoire proposant des actions contribuant à donner une visibilité ou développer la pratique du sport des personnes en situation de handicap, à travers des événements sportifs, des événements de pratiques partagées, des conférences et des colloques.

Afin de favoriser la pratique, le Département poursuit l'aménagement des parcours de santé accessibles au Parc du Sausset et plus généralement l'aménagement et la mise en accessibilité des autres parcs de la Seine-Saint-Denis.

Le Département apportera son soutien aux projets sportifs favorisant l'accès au sport et l'inclusion des personnes en situation de handicap, par l'attribution de subventions aux associations développant ce type de projets, le soutien à l'achat de matériels sportifs adaptés et la recherche de mutualisation de ces matériels, le renforcement de l'accès à des équipements sportifs adaptés.

Enfin le Département développera, avec ses partenaires du mouvement sportif et de l'inclusion sociale des personnes

en situation de handicap, la création d'un label « pratiques partagées » des associations portant des projets permettant la structuration d'une offre sportive à destination du public concerné.

En s'appuyant sur l'expertise de la FSGT 93 en la matière, il s'agit de développer les lieux et projets de pratiques physiques et sportives partagées entre valides, personnes âgées et personnes en situation de handicap.

En lien avec le Schéma de COhérence Territoriale des Equipements Sportifs (SCOTES), l'objectif est de labelliser un équipement « pratiques partagées » par ville et de permettre, en partenariat avec les acteurs impliqués, l'accompagnement des publics vers l'utilisation régulière de ces structures. Les équipements sportifs départementaux des collèges non utilisés hors temps scolaire pourront être mobilisés à cette même fin.

Des villes, déjà sensibilisées aux pratiques partagées, pourront être pilotes de cette démarche qui a vocation à être développée sur tout le territoire et dont le futur Pôle Sport Handicap pourra être l'animateur et le centre de ressources.



LA PROMOTION **CULTURELLE ET ARTISTIQUE** DE LA CANDIDATURE

Mobiliser les acteurs culturels au service de la candidature est sans doute une des clés de sa réussite. La Seine-Saint-Denis est un territoire de culture et de création. C'est cet atout considérable que le Département souhaite mettre au service d'une candidature qui doit soutenir et célébrer l'alliance de l'art et du sport.

ACTION 15

DÉVELOPPER DES INTERVENTIONS ARTISTIQUES DANS LES COLLÈGES ET LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Organiser des parcours artistiques autour du sport entre les collèges de Seine-Saint-Denis et de Paris

Dans l'esprit des initiatives « Territoire en direct » portées par la Maison du Geste de l'Image, des artistes, des chercheurs ou encore des journalistes seront invités à intervenir dans les collèges de Seine-Saint-Denis et de Paris en partenariat avec une institution culturelle ou une association. Ils y seront accueillis pour partager une œuvre ou une recherche personnelle mise en œuvre à cette occasion. Ces parcours artistiques ont vocation à faire vivre la création au plus près de la communauté scolaire et expérimenter des rencontres entre des projets artistiques et éducatifs en lien avec l'olympisme ou plus généralement le sport.

Une équipe pluridisciplinaire d'enseignants des collèges concernés sera associée à la conception des parcours, lesquels s'étendront sur une cinquantaine d'heures sur le temps scolaire. Les projets feront l'objet d'un repérage croisé entre les services des collectivités parties prenantes et l'Éducation nationale, et seront soumis à l'appréciation d'un comité de pilotage réunissant des représentants des signataires du protocole, de l'Éducation nationale et des chefs d'établissement. Ces parcours devront, quelle que soit la forme artistique, explorer à travers le prisme du sport des sujets tels que l'évolution des sociétés, la santé, l'éducation, la culture, les droits de l'homme, les droits de l'enfant... et donner lieu à des pratiques pédagogiques innovantes. Les parcours se dérouleront à Paris et en Seine-Saint-Denis et devront systématiquement associer deux établissements, l'un en Seine-Saint-Denis, l'autre à Paris. Partenaires : Ville de Paris, institutions culturelles associées aux projets

Soutenir des projets artistiques en lien avec le sport et l'olympisme

Le rapprochement et le croisement des politiques sportive et culturelle du Département trouve dans l'accompagnement de la candidature un levier pour à la fois susciter des projets innovants et favoriser les échanges entre les publics et les pratiques.

Dans le cadre de son accompagnement de la candidature de Paris 2024, le Département souhaite encourager et soutenir les interventions artistiques inspirées par les thèmes et valeurs

de l'olympisme dans des équipements sportifs et en partenariat avec le mouvement sportif. Aussi le Département mobilisera-t-il notamment son dispositif de résidences artistiques, particulièrement adapté à la réalisation de croisements avec les pratiques sportives et de promotion de l'olympisme à travers des initiatives culturelles. Ces résidences, qui concernent tous les champs du spectacle vivant, permettent d'accueillir des artistes au sein de lieux de création et de diffusion sur l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis avec un double objectif d'accompagnement des artistes et de structuration de l'offre culturelle départementale. Elle est l'occasion pour l'artiste de bénéficier d'un espace, de temps et d'un accompagnement pour la réalisation de son travail de création, sa mise en relation avec les publics et la professionnalisation de son projet.

Le dispositif de résidences a déjà été mobilisé en 2015 puis en 2016 pour un projet croisant spectacle vivant et sport, avec la revue Éclair. La résidence a ainsi permis l'exploration et la valorisation du travail des pratiquants amateurs dans trois sports de combat (la lutte avec les Diables Rouges de Bagnolet, la boxe Anglaise avec le Boxing Beats d'Aubervilliers, le mixed martial art avec la Snake Team d'Épinay-sur-Seine et le club de lutte Sevranais - CLS 93) par trois artistes de la compagnie. À l'issue de cette résidence de création, une pièce sera présentée au Théâtre de la Commune d'Aubervilliers en décembre 2016 et dans d'autres communes du département. La résidence au Théâtre de la Commune, qui se termine en décembre 2016, pourrait être prolongée à la Maison de la Culture de Bobigny (MC93). Dans le cadre de la saison 2016-2017, des projets ont déjà été identifiés et articuleront spectacle vivant et pratique sportive.

Les différents projets, ceux de la revue Éclair mais aussi ceux de la saison 2016-2017, viseront à mettre en perspective les pratiques sportives pour observer en quoi elles viennent nourrir et/ou questionner les pratiques artistiques, les esthétiques contemporaines, le rapport à la représentation et au spectacle. Ils doivent permettre de favoriser le croisement des publics culturels et sportifs en créant ainsi de nouvelles passerelles et en promouvant un nouveau regard des uns sur les pratiques des autres.

ACTION 16

FAIRE CONNAÎTRE L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE SPORTIF DU TERRITOIRE

Faire découvrir le patrimoine sportif de Seine-Saint-Denis à travers le jeu de piste « De Visu »

Tout au long de l'été 2016, le Département propose une nouvelle édition de son jeu de piste à la découverte du patrimoine : « De visu ». Cette année, le thème permet de parcourir Saint-Denis, La Courneuve, Aubervilliers et Saint-Ouen, d'y valoriser des équipements sportifs qui sont des lieux marquants de l'histoire locale et internationale du sport (dont le Stade de France, le stade Bauer, la piscine, l'hippodrome et les pavillons d'accueils du Parc des Sports de Marville, le stade de l'île aux Vannes, ...). Pour inaugurer ce dispositif, le Département participe avec Plaine commune à l'événement « Trésors de Paris » en créant un parcours à Aubervilliers le même jour que l'initiative parisienne, avec pour thème « Les valeurs du sport ».

En parallèle et tout l'été jusqu'aux Journées Européennes du patrimoine, trois jeux de pistes seront proposés notamment pour les groupes constitués dans le cadre des politiques municipales de la Seine-Saint-Denis (centre de loisirs, centre sociaux, clubs de sport...). Le Comité Départemental du Tourisme proposera également des visites dédiées à la thématique du sport et du patrimoine dans tout le département : sport et immigration, visites de piscines, des lieux du cyclisme, du football,...

Inventorier et valoriser le patrimoine sportif de la Seine-Saint-Denis

Le service du patrimoine culturel du Département a engagé depuis plusieurs mois un long travail d'inventaire du patrimoine sportif de Seine-Saint-Denis : identification des équipements existants ou ayant existé, mise en contexte historique afin de comprendre les motivations de leur construction et de leur utilisation, identification de leurs éventuels intérêts patrimoniaux (architectural, mémoriel,...), collection d'un fonds d'archives, notamment iconographique, relatif à ces équipements. Ce travail porte sur un patrimoine très peu connu et donnera lieu à une publication scientifique pour le grand public et des actions de valorisation (expositions, conférence, etc.).

Valoriser les transformations urbaines liées du Stade de France

La France a, avec le Stade de France, mis en œuvre un savoir-faire internationalement reconnu en matière de reconversion de quartiers urbains. Le Département propose de mobiliser le service des archives départementales pour élaborer un projet de valorisation de la reconversion du quartier du Stade de France en montrant ce quartier avant, pendant et après la construction de ce grand équipement, avec des films, photos et autres documents d'archives.

L'objectif de cette action de valoriser le savoir-faire de la France en matière de reconversion d'un quartier urbain par la construction d'un équipement sportif, à travers l'exemple du Stade de France.

Organiser des balades urbaines et de visites de la Seine-Saint-Denis du concept olympique de Paris 2024

Le but de cette action est de valoriser le territoire à travers les équipements et associations sportifs de Seine-Saint-Denis ainsi que les lieux susceptibles d'accueillir les Jeux olympiques et paralympiques sur le territoire. Des balades urbaines seront organisées par le Comité Départemental de Tourisme de Seine-Saint-Denis, dans les quartiers pressentis pour accueillir les équipements liés aux Jeux. A l'occasion de ces balades, seront présentés les projets d'aménagement ainsi que les nouvelles infrastructures de transport. Ces balades seront destinées au grand public et à différents types de professionnels (entreprises, professionnels du tourisme, associations...). La promotion de la candidature sera en outre assurée sur le site Internet www.tourisme93.com avec des liens vers une plateforme dédiée. Toutes ces balades et visites auront pour but de montrer l'implication du territoire dans la candidature, de mettre en avant les acteurs locaux autour des valeurs liées au sport et à l'olympisme et de « matérialiser » les quartiers au cœur du concept olympique de Paris 2024





ACTION 17

SOUTENIR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES AUX COULEURS DE L'OLYMPISME

Diffuser les valeurs de l'olympisme dans les manifestations culturelles du territoire

Quand Pierre de Coubertin a entrepris de projeter les Jeux olympiques dans l'ère moderne, il a aussi souhaité renouer avec la tradition antique de célébration de l'alliance du corps et de l'esprit, du sport et des arts. Le « pentathlon des muses » a pris de nos jours la forme du « Festival olympique » et de « l'Olympiade culturelle », qui sont de puissants vecteurs d'implication des artistes et des acteurs culturels dans la grande fête des Jeux. Pour accompagner la candidature, le Département souhaite mobiliser le plus grand nombre d'acteurs autour de la dynamique de Paris 2024, pour manifester l'ambition partagée de soutenir un projet où les artistes et les institutions culturelles trouvent toute leur place et qui favorise la rencontre et les croisements entre les publics. Avec le soutien du Département et par leur créativité et leurs capacités d'innovation, ils accompagneront la candidature en lui donnant une dimension artistique, ludique et festive, dans l'esprit de l'olympisme.

A travers son plan d'accompagnement de la candidature, le Département s'engage à valoriser les interventions culturelles mêlant les arts, le sport et l'olympisme, à l'image de ce que propose le Festival Hors-limites pour le printemps 2017.

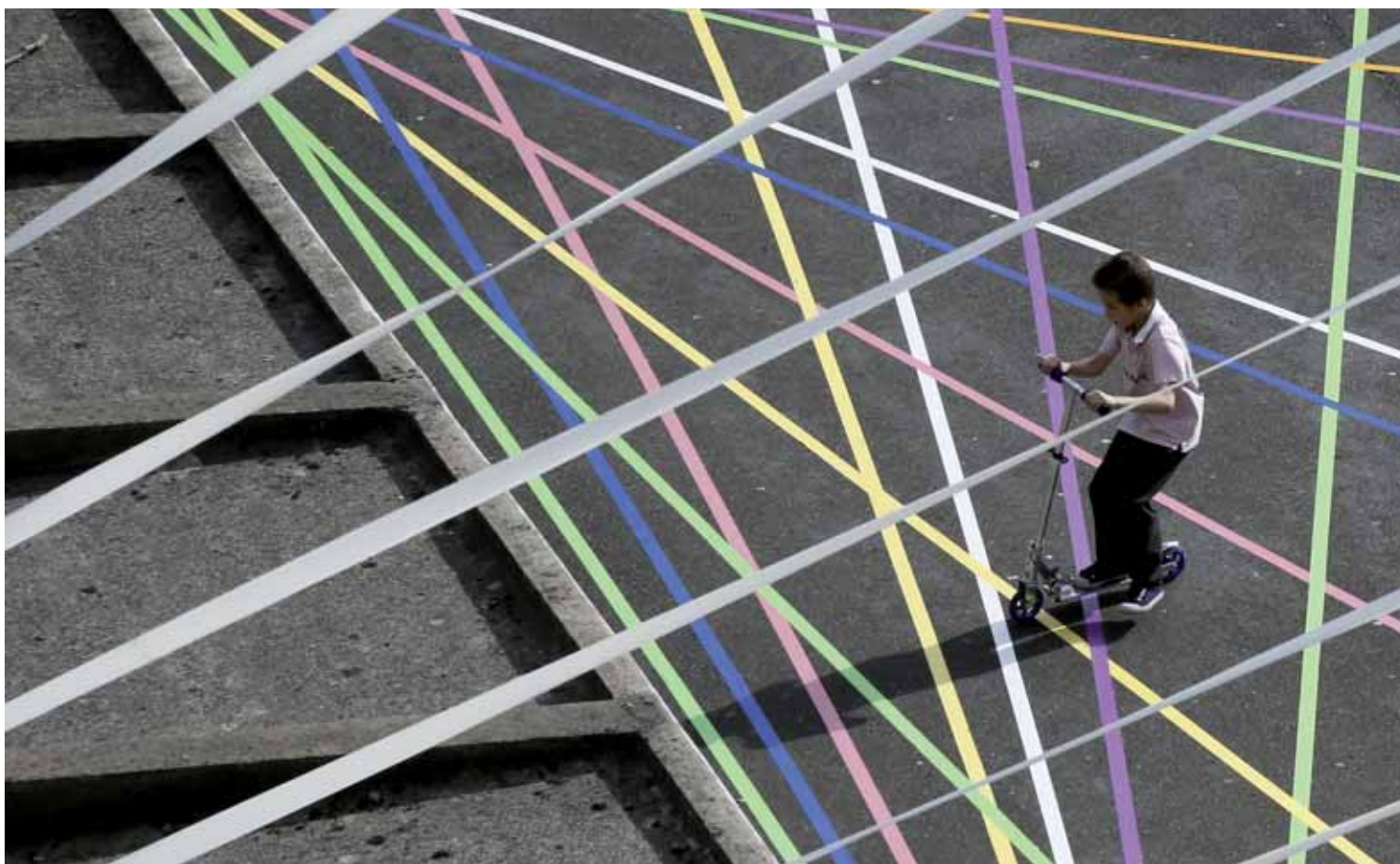
Le Festival Hors limites - qui se tient partout sur le département - valorise les passerelles existantes entre le corps et l'esprit à travers le sport et ses interprétations littéraires. Pour accompagner la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques, le Festival développera de nouveaux projets, dans une recherche constante d'élargissement et de croisement des publics. Ainsi, le Festival prévoit de mettre en place deux parcours consacrés au sport parmi les quatre qu'il proposera en Seine-Saint-Denis. Le Comité Départemental du Tourisme pourra être associé à ces projets en proposant notamment des promenades sportives et des « parcours de santé littéraire » sur les lieux nombreux qui symbolisent l'attachement de la Seine-Saint-Denis au sport et en apportant un soutien logistique au festival. La revue Desports pourra être également associée à l'un de ces parcours.

Mobiliser les acteurs de la culture autour de la candidature et se projeter dans l'Olympiade culturelle de Paris 2024

L'Olympiade culturelle de Londres 2012 a élevé le niveau de participation des artistes et des institutions culturelles à la fête de l'olympisme à un degré inédit dans l'histoire des Jeux. Nouveaux partenariats, nouveaux publics, nouvelles œuvres et créations, 180 000 projets (dont une part significative a été pérennisée) développés à toutes les échelles et à travers tout le Royaume-Uni pendant quatre ans. Plus qu'aucune autre avant les Jeux de Londres, cette olympiade culturelle a été un levier de développement et de structuration constitutif d'un héritage tangible pour la culture et les acteurs culturels.

Afin de rendre plus concrètes les perspectives que la construction et la programmation d'une olympiade culturelle offrent aux institutions et aux artistes et pour favoriser leur mobilisation autour de la candidature de Paris 2024, le Département de la Seine-Saint-Denis et la ville de Paris s'associent pour proposer l'organisation d'un atelier de concertation dédié aux acteurs culturels et aux artistes, au mois de septembre 2016, dans une institution située en Seine-Saint-Denis. Les liens forts qui unissent les institutions culturelles de Paris et de la Seine-Saint-Denis comme la convergence des intérêts des deux territoires autour de la candidature aux Jeux de 2024 incitent les deux collectivités à se mobiliser ensemble pour favoriser l'expression des attentes et enjeux communs des acteurs culturels et des artistes, afin d'enrichir encore le projet olympique et d'ouvrir de nouvelles voies à sa promotion.

Cet atelier permettra de définir avec les acteurs culturels et les artistes d'autres démarches à venir pour poursuivre la mobilisation du monde des arts et de la culture autour de la candidature.



ACTION 18

SOUTENIR LES INITIATIVES ARTISTIQUES DANS LES ESPACES PUBLICS POUR CÉLÉBRER LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Favoriser les interventions artistiques dans les espaces publics

La culture et les arts sont invités à célébrer le rêve olympique par des initiatives d'appropriation artistique des espaces publics pour manifester dans le cadre de vie des habitants la mobilisation de toute la Seine-Saint-Denis autour de la candidature de Paris 2024. Le Département encouragera et soutiendra les projets d'intervention artistique, autour du street art, d'installations temporaires et de manifestations culturelles, promouvant les valeurs de l'olympisme et explorant toutes ses thématiques.

Dans le cadre de l'appel à projets « Seine-Saint-Denis terrain de jeux » prévu par la convention de coopération territoriale pour l'accompagnement de la candidature de Paris 2024, le

Département soutiendra en particulier les projets prévoyant des interventions artistiques dans les espaces publics destinés à accueillir des projets d'installations sportives.

Réaliser « la plus grande avenue de street art au monde »

Dans le cadre de la convention de coopération territoriale pour l'accompagnement de la candidature de Paris 2024, le Département s'engage à soutenir la poursuite et l'extension des actions déjà engagées en 2016 par l'Office du Tourisme de Plaine Commune, les villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers à l'occasion de l'Euro 2016.

L'action consiste à créer un parcours de street art le long du canal Saint-Denis entre Paris et le Stade de France, en passant



par Aubervilliers, et vise à être un vecteur d'amélioration du cadre de vie et de développement des circulations douces. Les œuvres seront réalisées sur différents supports qui jalonnent et structureront le parcours : mobilier urbain, éléments de voirie, murs, silos d'usines...

L'objectif proposé à l'occasion de l'Euro 2016 est de commencer la Street Art Avenue en 2016 avec une quinzaine de lieux au minimum, sur une centaine de lieux potentiels recensés. Une deuxième phase est envisagée, après l'Euro, pour créer de nouvelles œuvres au fur et à mesure des autorisations reçues et des financements obtenus. L'action proposée consiste à structurer cette deuxième phase en vue des Jeux de 2024.

Il est proposé pour sa mise en œuvre de planifier une mission de coordination opérationnelle partagée entre les territoires traversés (Paris, Saint-Denis, Aubervilliers, Plaine Commune, Département de Seine-Saint-Denis) qui permettra de définir une identité artistique et culturelle commune, qui fera lien et sens en vue des Jeux olympiques et paralympiques.

Organiser une parade festive, artistique et sportive sur l'ex-RN2

Dans la même volonté de soutenir les interventions alliant le sport et les arts dans l'espace public, le Département souhaite symboliser l'importance qu'il attache aux transformations de l'ex-RN2 en organisant en 2017, en partenariat avec les collectivités signataires de la convention de coopération d'accompagnement de la candidature, un événement culturel et sportif pour marquer l'identité de cet axe comme « boulevard olympique ». À l'instar de l'événement « RN 2000 », il est proposé de travailler sur la réappropriation des espaces publics le long de l'ex-RN2 par l'accueil d'événements sportifs, culturels, festifs et ludiques permettant de valoriser le territoire et ses ressources en termes d'actions sportives et culturelles.



LES ACTIONS EN FAVEUR
DU **DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE,**
DE **L'INSERTION**
ET DES POLITIQUES
DE **SOLIDARITÉ**

La candidature et l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques constituent une chance et une opportunité historique pour le développement économique de la Seine-Saint-Denis, pour l'emploi et l'insertion sociale de celles et ceux aujourd'hui éloignés de l'activité. Durant la phase de candidature, l'objectif est de nous préparer pour que, le moment venu, la Seine-Saint-Denis, ses entreprises et ses habitants, soient prêts à relever le défi.

ACTION 19

FAIRE DE LA CANDIDATURE AUX JEUX UN LEVIER POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION

Recrutement de jeunes en service civique et stages sur les actions de mobilisation autour de la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques

La candidature aux Jeux olympiques et paralympiques doit dessiner aussi des perspectives pour la jeunesse de Seine-Saint-Denis en termes de formation et d'insertion professionnelles. En proposant des missions de service civique, des recrutements d'emplois d'avenir et des stages pour participer à l'organisation et à l'animation des manifestations qui jalonnent l'année 2017, le Département souhaite permettre à des jeunes du territoire de s'impliquer directement dans le projet olympique et d'en être les meilleurs ambassadeurs.

Le Département recrutera ainsi des jeunes en service civique dans le cadre d'une mission intitulée « Actions de mobilisation autour de la candidature pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 ». Il accueillera également des stagiaires de niveau Master pour participer à la conception et à l'organisation des actions de mobilisation.

Les volontaires du service civique et les stagiaires interviendront en appui des services pour relayer auprès des structures partenaires actions menées par le Département et favoriser l'émergence d'actions et de projets. En lien particulièrement avec le service du sport et des loisirs et le service de la jeunesse, ils s'impliqueront tout particulièrement dans la mobilisation des jeunes et les partenaires sportifs du Département autour de la candidature. En lien avec le service des personnes handicapées, ils contribueront à l'émergence de projets spécifiques de promotion de la candidature pour l'organisation des Jeux paralympiques.

Enfin, le Département pourra s'associer à des initiatives de promotion de l'insertion des jeunes à l'occasion de la candidature, telle que le projet « Terres de sport et d'éducation » porté par l'association France Formation Professionnelle.

Partenaires : Agence du Service Civique, universités, écoles

Faire de la candidature aux Jeux un levier pour l'accès à l'emploi des jeunes et des bénéficiaires du RSA

Le Département, prenant appui sur les enjeux de développement identifiés par le Comité International Olympique lui-même dans son Agenda 2020 quant à l'insertion économique que doivent favoriser les Jeux, entend valoriser l'impact en termes d'emploi et d'activité pour les entreprises du territoire si la candidature de Paris 2024 est victorieuse.

L'accueil des Jeux olympiques et paralympiques génère des investissements et des besoins de services importants, tant dans la période de préparation que lors de leur déroulement. Cette montée en puissance du développement économique nécessite une importante préparation. Aussi le Département souhaite-t-il dès à présent mobiliser ses partenaires de l'insertion (Pôle emploi, Missions locales, OPCA, EPT) pour réfléchir aux clauses d'insertion sociale des marchés publics, les actions relatives à la préparation au recrutement selon les métiers et filières concernées, identifier les retombées potentielles pour les PME du territoire et à l'accès des habitants aux emplois générés par les Jeux.



S'il souhaite anticiper sur la perspective des Jeux de 2024 pour mieux anticiper et optimiser ce qu'un tel événement peut apporter au territoire en termes d'emplois, le Département souhaite aussi engager des actions concrètes à travers le dispositif des emplois d'avenir, en encourageant les associations sportives à proposer aux jeunes peu ou pas qualifiés, un premier emploi d'éducateur sportif ou d'animateur socio-sportif dans un club. L'objectif est de permettre de transmettre des compétences en développant des actions pédagogiques et éducatives dans le domaine du sport à des jeunes en recherche d'emploi et de participer à la dynamique sportive dans le département. Le Département soutient déjà 7 associations et 10 postes. Au cours de l'année 2016-2017, le Département s'engage à poursuivre son action en portant son soutien jusqu'à 20 postes supplémentaires dans une dizaine de nouvelles associations.

**Promouvoir les Jeux olympiques et paralympiques
comme vecteur de réussite et d'insertion pour
les collégiens à travers la plateforme de stages de 3^{ème}**

Le Département de la Seine-Saint-Denis pilote des politiques publiques en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes et des collégiens. Parmi les actions mise en œuvre, la plateforme des stages à destination des élèves de 3^{ème} constitue un outil important pour permettre aux collégiens et aux professionnels qui les accompagnent dans leur projet d'orientation. Le stage de 3^{ème} vise à faire découvrir aux élèves non seulement un métier et toutes les facettes qui le composent mais également à leur faire découvrir un environnement professionnel et ses acteurs.

Dans le cadre de la campagne de stages pour l'année scolaire 2016/2017, la plateforme permettra de solliciter les entreprises et associations investies dans le domaine du sport et de l'événementiel sportif

ACTION 20

VALORISER LE TERRITOIRE ET DÉVELOPPER DES RÉSEAUX D'ENTREPRISES AUTOUR DE LA CANDIDATURE

Valorisation de la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 lors d'événements de promotion du territoire : La Seine-Saint-Denis Terre d'accueil de Grands Événements

Le Département est organisateur ou participant d'un grand nombre d'événements et opérations en Seine-Saint-Denis ou en Île-de-France, à l'occasion desquels il assure la promotion du territoire. Le Département souhaite organiser des conférences ou des événements thématiques spécifiques lors de ces manifestations en 2017 pour valoriser la Seine-Saint-Denis comme terre d'accueil des grands événements.

Ainsi le Département assurera la promotion de la Seine-Saint-Denis comme territoire à vocation olympique à l'occasion de manifestations comme « Screen 4 All » en octobre 2016, le Forum de l'emploi en novembre 2016, le Forum Export de la Seine-Saint-Denis en novembre 2016, le « Mois de l'ESS » en novembre 2016, le Salon de l'Immobilier d'Entreprises (SIMI en décembre 2016), le Salon International de l'aéronautique et de l'espace en juin 2017...

Lors des inaugurations de ces manifestations, le Département en lien avec le comité de candidature proposera aux participants une présentation du projet olympique, des perspectives de développement économique qu'il offre, de l'expérience de la Seine-Saint-Denis en termes d'accueil de grands événements internationaux.

Développer et appuyer des réseaux d'entreprises pour mobiliser les acteurs économiques autour de la candidature

La Seine-Saint-Denis est un territoire économique dynamique. Le projet olympique est un projet fédérateur, propice au renforcement de ce dynamisme, notamment en faveur des entreprises et des emplois locaux.

Le Département souhaite, avec l'ensemble des acteurs locaux du développement économique et de l'emploi, développer et appuyer des actions en faveur des réseaux du territoire pour porter collectivement la candidature. Il sera proposé de labelliser des actions de partenaires en intégrant une dimension olympique à certaines de leurs actions (le parallélisme des challenges de l'entrepreneuriat et sportifs, les vertus partagées entre coaching d'équipe et coaching sportif, l'intégration des personnes en situation de handicap et la valorisation du handisport...). Des moments forts, non-exhaustifs, pourront être identifiés comme la « Soirée des Lauréats d'Entreprendre 93 », la « Soirée des Conseillers du Commerce Extérieur », les « Forum export et Réussir en Seine-Saint-Denis », la réunion plénière annuelle du réseau PLATO éco-durable qui réunit 45 chefs d'entreprises, etc.

Parallèlement, le Département souhaite développer un réseau d'entreprises ambassadrices de la candidature, impliquées dans le développement local. Cette action permettra la mobilisation du monde économique séquano-dionysien pour la candidature et sa mise en mouvement pour la préparation de l'accueil des Jeux Olympiques 2024.

Partenaires : Chambres consulaires, pôle emploi, MEDEF93, CGPME-93, clubs d'entreprises, grandes entreprises, Séquano, Hubstart Paris Région, Comité Départemental du Tourisme.





ACTION 21

PROMOUVOIR L'ÉTHIQUE ET LES VALEURS DE L'ESS À L'OCCASION DE LA CANDIDATURE

Promouvoir les valeurs d'inclusion et de développement solidaire à l'occasion de la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques

La candidature aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 s'est engagée dans la voie de l'exemplarité en proposant un projet olympique durable, collectif, inclusif et socialement responsable. En associant les acteurs de l'économie sociale et solidaire à la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques, le Département souhaite manifester son attachement à cette dimension de la candidature, dans l'esprit de son engagement pour un développement raisonné et équitable en Seine-Saint-Denis. Dans cet esprit, il s'engage donc à mobiliser le monde associatif et coopératif mais aussi les acteurs de l'insertion par l'activité économique et les habitants des quartiers, tant à travers des manifestations de promotion de l'économie sociale et solidaire que par l'engagement d'une réflexion sur les conditions d'une olympiade exemplaire en termes de développement local.

Le Département activera ses partenaires pour participer à l'animation locale et à la promotion de la candidature dans le cadre du « Mois de l'économie sociale et solidaire » en

novembre 2016 - à travers près de 80 événements à travers la Seine-Saint-Denis - particulièrement à l'occasion de l'événement de lancement des manifestations et d'une journée thématique dédiée aux liens entre les valeurs de l'économie sociale et solidaire et les Jeux olympiques et paralympiques.

Un temps de sensibilisation et de réflexion pourra être organisé en invitant les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les associations sportives soutenues dans le cadre des emplois d'avenir et les entreprises du territoire de ces filières pour réfléchir dès à présent avec eux aux enjeux de la candidature et de la préparation des Jeux en termes de développement local.

A travers son accompagnement volontariste de la candidature, le Département souhaite particulièrement promouvoir et encourager le recours aux circuits courts et aux produits équitables dans la perspective des Jeux en Seine-Saint-Denis. En particulier, le Département s'engage, dans le cadre de ses actions d'accompagnement de la candidature et à travers sa politique d'achat public, à se montrer exemplaire et exigeant auprès de ses fournisseurs, tant sur le plan de la préservation de l'environnement que sur celui des règles éthiques du commerce équitable.

ACTION 22

METTRE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE AUCŒUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CANDIDATURE

S'appuyer sur le projet éducatif des crèches pour sensibiliser les parents aux bienfaits du sport pour le jeune enfant

Le Projet Éducatif des Crèches Départementales (PECD) tout comme les actions de prévention de santé publique menées dans les centres de PMI font des enjeux de motricité des actions essentielles conduites auprès des jeunes enfants (0-6 ans) dans les 55 crèches départementales et les 120 centres de PMI. Le projet éducatif sera renouvelé en 2017 et fera de la question de l'accompagnement à la motricité un de ses axes éducatifs essentiels. En effet, la crèche ou l'accueil avec d'autres enfants chez une assistante maternelle ou en garde à domicile est un premier temps essentiel de construction du tout petit; le jeu et l'éveil à travers des activités de motricité participent pleinement de l'épanouissement du jeune enfant et de sa construction et notamment du lien avec son corps.

C'est pourquoi, le Département, dans le cadre de l'accompagnement de la candidature aux Jeux de 2024 et à l'occasion du renouvellement de son projet éducatif des crèches, intensifiera ses actions de sensibilisation des parents et des jeunes enfants des crèches départementales et des centres de PMI (0-6 ans) aux enjeux de développement liés à la motricité et au jeu, à travers en particulier la valorisation de leur importance en termes de santé et de participation à une action collective. A travers ces mêmes actions, le Département souhaite aussi sensibiliser les familles à l'importance d'une activité physique ou sportive notamment dans le cadre de la prévention de l'obésité et de la nécessité d'un bon équilibre alimentaire pour la famille. En outre, le Département créera les conditions de la rencontre entre ces acteurs locaux de la petite enfance et ceux du mouvement sportif local pour développer leur accès aux ressources et points d'appui pour développer ces pratiques.

Mobiliser les appels à projets autour de l'enfance

Le Département de Seine-Saint-Denis est un des seuls Départements en France à avoir été désigné « Département, ami des enfants » par l'UNICEF en 2014. Ainsi, il fait de ses orientations en faveur de la protection de l'enfance, de la valorisation du rôle et de la place des enfants dans notre société et de l'épanouissement de l'enfant, des priorités départementales. A travers son action en faveur de l'enfance et de la famille, le Département soutient des valeurs communes avec l'olympisme, en termes de solidarité et fraternité.

Afin de matérialiser la mobilisation de ses politiques en direction de l'enfance et de la famille, le Département a choisi la thématique du sport pour ses appels à projets annuels autour de l'enfance :

- appel à projets 2016 sur les droits de l'enfant (pratique sportive, motricité, éveil corporel...). Chaque année, environ 100 actions sont conduites sur le territoire avec les familles ;
- appel à projets 2017 du Réseau d'Écoute d'Appui et Accompagnement des Parents (REAAP) : propositions d'actions autour du rôle du sport et des activités sportives dans la fonction parentale au sein des structures (communes, associations, centres sociaux...) qui portent des actions de soutien à la parentalité.

Associer les enfants et les jeunes accompagnés par l'ASE aux manifestations de soutien à la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques

Le Département se mobilise pour associer toute la jeunesse du territoire aux animations et activités de soutien à la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Il est tout particulièrement attaché à y associer les 11



000 enfants et jeunes suivis par les services départementaux de l'ASE.

En effet, parmi les missions de l'ASE, en lien avec la famille de l'enfant, la contribution du Département à l'épanouissement et à l'éducation de l'enfant et de l'adolescent (0 à 21 ans) trouve dans le sport un levier pertinent pour participer pleinement à cet épanouissement et à la construction physique et mentale du jeune.

L'action du Département auprès des enfants et jeunes de l'ASE, afin de les associer le plus possible aux manifestations autour de la candidature, permettra notamment :

- de favoriser leur participation à la mobilisation collective de la jeunesse autour de la candidature de Paris ;
- d'assister à des manifestations sportives et festives ;
- de participer à l'organisation et à la logistique de ces événements (accueil et orientation du public, chantiers éducatifs, découverte des métiers...);
- de leur faire découvrir le milieu sportif et les différentes cultures des pays participant aux Jeux olympiques et para-

lympiques ;

- de favoriser une découverte des métiers en lien avec le sport, le journalisme et l'événementiel.

Cette mobilisation devra se faire en concertation étroite avec les associations (dont certaines ont en charge des actions sur le territoire parisien mais aussi de Seine-Saint-Denis) et assistantes familiales, qui accueillent et hébergent ces enfants. Elle se fera également en lien étroit avec la Ville de Paris, pour les événements organisés sur son territoire.



MOBILISER LA SEINE-SAINT-DENIS POUR **ACCUEILLIR** **LE MONDE**

Comme elle en a fait récemment la démonstration avec la COP 21, la Seine-Saint Denis sait accueillir le monde. Le Département, en lien avec ses partenaires institutionnels, les collectivités locales de la métropole, les associations et les acteurs engagés souhaite agir pour permettre à l'ensemble des forces vives du territoire de se mobiliser autour de la candidature afin de créer les meilleures conditions possibles pour accueillir cet événement mondial.



ACTION 23

CONCERTEZ AUTOUR DE LA CANDIDATURE

Le comité de candidature Paris 2024 a lancé une grande consultation nationale sur le projet olympique, à laquelle le Département a choisi de participer activement. Pour cela son rôle se concentre selon deux grands axes.

D'une part, le Département aide chaque collectivité, partenaire ou associations qui le souhaite à organiser des ateliers de concertation. Pour cela il met à disposition une aide logistique, des supports de communication (badges, autocollants, affiches...), une adresse mail pour centraliser toutes les demandes (concertationJOP2024@seinesaintdenis.fr) et se positionne comme relais auprès du comité de candidature pour mobiliser des personnalités sportives pour participer aux ateliers.

D'autre part, le Département organise quatre ateliers thématiques en mobilisant ses grands partenaires :

- le 3 juin 2016, un atelier de concertation des collégiens (en simultanée dans deux collèges du Département), 200 collégiens ;
- le 23 juin 2016 un atelier de concertation du mouvement sportif organisé en partenariat avec le CDOS93 et Paris Terre d'envol ;
- le 28 juin 2016 un atelier de concertation des acteurs économiques en partenariat avec Plaines Communes ;
- en septembre 2016 un atelier de concertation du monde culturel en partenariat avec la Ville de Paris.

Les propositions issues de ces ateliers de concertation thématiques seront versées sur la plateforme portée par le comité de candidature

ACTION 24

RENFORCER LES COOPÉRATIONS TERRITORIALES ET INTERNATIONALES POUR ACCOMPAGNER LA CANDIDATURE ET ACCUEILLIR LE MONDE

La construction métropolitaine a incité, depuis plusieurs années, les collectivités de Seine-Saint-Denis et de Paris à unir leurs forces pour un développement plus équilibré des territoires et en faveur de la résorption des fractures symboliques ou réelles qui les séparent. Le projet d'accueillir un événement comme les Jeux olympiques et paralympiques en 2024 est de nature à conforter cette dynamique de coopération et à soutenir les efforts déjà accomplis pour faire émerger une métropole forte et solidaire.

Par son caractère fédérateur, par l'effet levier qu'il représente pour le développement et par ce qu'il implique en termes de valorisation de la diversité des territoires et des habitants, le projet olympique porté par le comité de candidature Paris 2024 est tout à la fois une source d'inspiration pour la coopération territoriale et un support enthousiasmant pour dépeindre une vision partagée de l'avenir commun des territoires.

Le Département de la Seine-Saint-Denis, la ville de Paris et les Établissements Publics Territoriaux de Seine-Saint-Denis (Plaine Commune, Paris Terres d'envol, Est Ensemble et Grand Paris Grand Est) ont souhaité accompagner la candidature de Paris 2024 par une convention qui mette en avant leurs valeurs communes et permette l'accélération et le rapprochement de leurs politiques publiques.

Les grands axes de cette convention sont :

- dynamiser le lien urbain entre Paris et la Seine-Saint-Denis ;
- stimuler l'innovation technologique, sociale et environnementale ;
- intensifier la pratique sportive pour tous ;
- mobiliser le monde culturel et la « Génération 2024 ».

Les 16 actions multithématiques que prévoit cette convention de coopération territoriale permettront de renforcer les échanges entre les habitants des collectivités, de les fédérer autour d'un projet de territoire commun et de favoriser leur adhésion au projet olympique.





Mettre en mouvement les réseaux internationaux du Département pour échanger sur les enjeux de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques sur notre territoire

Le Département, membre de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et actif au sein de la commission inclusion sociale, propose d'organiser conjointement avec CGLU un séminaire international réunissant des représentants politiques, institutionnels, associatifs et sportifs des territoires de périphérie de grandes villes ayant accueilli les Jeux olympiques et paralympiques d'été depuis trente ans. Ce séminaire permettra de partager l'expérience de ces territoires qui ont été transformés par l'accueil des Jeux, du point de vue de l'aménagement, des transports, de l'inclusion sociale, de la pratique sportive, de la jeunesse et de l'éducation.

A l'occasion de ce séminaire, un temps fort autour de la jeunesse sera organisé pour débattre des perspectives qu'ont ouvert les Jeux aux jeunes des territoires qui les ont accueillis et celles qui pourront s'ouvrir aux jeunes de Seine-Saint-Denis, mais aussi les enjeux économiques, culturels, environnementaux et sociétaux que soulève l'organisation d'événements internationaux comme les Jeux olympiques et paralympiques.

Par ailleurs, le Département participe aux travaux de la com-

mission inclusion sociale sur le «droit à la ville» et «la ville solidaire» et souhaite porter la voix des élus, des habitants et des jeunes à l'échelle internationale: l'enjeu est de penser les transformations urbaines et sociales liées à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques et au delà de construire des villes du future: espace du vivre ensemble, de dialogue interculturel, d'économie sociale et solidaire, d'inclusion sociale et de transition écologique.

Le Département souhaite porter ce message également au sein des forums sociaux mondiaux et des réseaux européens.

Accueillir le monde

Le Département de la Seine-Saint-Denis dispose de ressources culturelles et linguistiques lui permettant d'accueillir de grands événements internationaux.

Il mettra au service de la candidature l'ensemble de ces ressources qu'il faudra répertorier et mobiliser.

La Seine-Saint-Denis se mettra en situation, notamment dans la phase qui précède la décision du CIO, de donner une visibilité importante à la candidature : pavoiement des routes et voies d'accès, campagnes de communication, campagnes médias...

www.seine-saint-denis.fr

Partagez



#SSD93